

**AR BREZONEG ER SKOL**

Union pour l'enseignement du Breton

---

# Enseigner le Breton Exigence Bretonne

---

---

La campagne et les efforts  
d'A. B. E. S.

Un programme minimum  
Le rapport Desgranges  
Textes et documents

---

---

IMPRIMERIE PROVINCIALE DE L'OUEST

14, RUE DU PRÉ-BOTTÉ, 14

— RENNES —

—  
1938

Prix : 4 francs

**AR BREZONEG ER SKOL**  
Union pour l'enseignement du Breton

# Enseigner le Breton

## Exigence Bretonne

---

---

La campagne et les efforts  
d'A. B. E. S.

Un programme minimum  
Le rapport Desgranges  
Textes et documents

---

---

IMPRIMERIE PROVINCIALE DE L'OUEST.  
14, RUE DU PRÉ-BOTTÉ, 14  
— RENNES —

—  
1938

Prix : 4 francs

# PRÉFACE

---

La petite brochure qu' « AR BREZONEG ER SKOL » présente aujourd'hui au public n'a que l'ambition de faire connaître la campagne qu'elle a entreprise, d'en populariser les résultats et d'inciter des compatriotes bretons toujours plus nombreux à venir joindre leurs efforts aux nôtres. Elle a aussi pour but de présenter au Gouvernement et à l'opinion publique, d'une manière claire et simple, les revendications culturelles de la Bretagne et de leur faire sentir combien le peuple breton est résolument attaché à ces revendications.

Nous espérons qu'elle fournira aux militants les éléments nécessaires à leur propagande, aux journalistes, aux historiens, aux chercheurs et aux juristes les renseignements dont ils peuvent avoir besoin. Nous pensons aussi qu'elle éclairera le public sur le véritable but et la portée du mouvement d'opinion dont elle est la traduction ainsi que sur la profonde justice de la cause qu'elle soutient.

Les résultats obtenus par « AR BREZONEG ER SKOL » sont la conséquence d'une multitude d'efforts individuels. Je ne saurais oublier par exemple les initiateurs de notre campagne : Charles ROLLAND, Yann LE CAM, F. M. MADEC, les Présidents et Dirigeants des Grandes Associations Bretonnes, la Presse régionale et locale de Bretagne, les Conseillers Généraux et les Maires qui nous ont toujours soutenus de leurs conseils et de leur influence, ni surtout nos Parlementaires les plus dévoués qui nous ont permis à Paris, auprès des pouvoirs publics, de faire entendre notre voix et qui nous permettront demain de triompher définitivement. Qu'il me soit permis cependant de remercier d'une manière toute particulière, les meilleurs et les plus dévoués de nos camarades, ceux dont le travail ne s'est

pas ralenti, quelle que soit la tâche qui leur a été confiée et quelque soit le poids dont elle a parfois pesé sur leurs épaules. Ce n'est pas sans une profonde émotion que je me rappelle les longues heures de travail vécues en commun, consacrées au service d'une même cause et inspirées par l'ardeur d'une même foi. Je pense à vous surtout : Dr. MENGUY, notre Président d'Honneur, Jakès MARZIN, ROPATZ AUDIC, Yves BRIAND, G. LE MÉE, Mariek LE TOISIER, GAB LE MOAL, KORENTIN LE PAPE, Marie-Madeleine MAUGER, Marie-Thérèse LE BAYON, Suzanne RIOUAL, Alice LE GUERN, Odette GUIHOT, Suzanne JAFFRÈS..., à vous autres encore qui, un peu partout disséminés, moins constamment et moins fidèlement peut-être, nous avez cependant apporté un efficace appui.

Mais, je suis sûr, mes camarades, que vous avez déjà trouvé votre récompense, précieuse et très douce en vous! Les heures que vous avez si joyeusement données ne sont pas des heures perdues...

YANN FOUÉRÉ.

## PAROLES

en guise d'introduction

---

*Deuit ganimp evit difenn ar  
Brezoneg!*

## Sans distinction d'opinion, nous réclamons l'enseignement du breton

---

« On oublie que ce petit peuple, resserré maintenant aux confins du monde, au milieu des rochers et des montagnes, où ses ennemis n'ont jamais pu le forcer, est en possession d'une littérature qui a exercé au moyen-âge une immense influence, changé le tour de l'imagination européenne et imposé ses motifs poétiques à toute la chrétienté...

Persécuter quelqu'un en sa langue est aussi mal que de le persécuter pour sa religion ».

**Ernest RENAN.**

« Une race sans langue est un beffroi sans cloche. »

**SAINT-POL-ROUX,**

*Président de l'Académie Mallarmé.*

« On commet un crime quand on tue une langue... On tue une langue quand on ne l'enseigne pas. »

**Camille JULLIAN.**

« LE BIHAN était né dans un hameau où l'on ne parlait que le Breton. Il ne savait pas le Français du tout. Le peu qu'il en avait appris à l'école, il l'avait oublié entièrement. Et puisqu'il était sorti de l'école sans y avoir appris à parler le Français, il est bien clair qu'il n'y avait pas non plus appris à le lire et à l'écrire. Il était donc aussi ignorant qu'on peut l'être *ce qui ne fut pas arrivé si on l'avait instruit dans sa langue.* Il le disait et ne comprenait pas pourquoi on ne l'avait pas fait, puisque l'institutrice,

Bretonne comme lui, savait naturellement le Breton. Mais il était interdit à l'institutrice de parler le Breton à l'école... »

**Louis GUILLOUX.**

« Ce qu'il nous faut déplorer c'est la misère linguistique d'un peuple qui, ayant à sa disposition deux idiomes, n'a réussi, par la faute de ses éducateurs, qu'à les amalgamer au moyen d'une affreuse cuisine verbale dans le plus hétéroclite et le plus burlesque des jargons. »

**A. LE BRAZ.**

« La langue maternelle et traditionnelle des Bretons n'est ni morte, ni étrangère : elle n'est point du tout inutile à la formation de leur esprit, à leurs succès personnels, et à leur influence légitime dans la vie et l'honneur de la nation. »

**E. ERNAULT,**

*Président de l'Académie Bretonne.*

« On ne peut éliminer du langage les bretonismes que par une comparaison réfléchie des nuances du Français et du Breton... Nous avons la chance en Basse-Bretagne de posséder cet incomparable instrument de développement qu'est la possession de deux langues. En essayant d'absorber le Breton dans le Français, on réduit en quelque sorte la capacité intellectuelle des bretonnants. »

**G. DOTTIN,**

*Doyen de la Faculté des Lettres de Rennes.*

« Il n'est pas douteux que le Breton ne puisse devenir un précieux instrument de culture intellectuelle. Pour quiconque vit en pays bretonnant il est clair que l'enseignement unique et exclusif du Français ne donne que des résultats médiocres... Un enseignement bilingue favoriserait la connaissance approfondie du Français, maintiendrait la langue du pays et pourrait amener la création ou le développement d'une littérature nationale. »

**Joseph LOTH,**

*Professeur au Collège de France.*

« Il apparaît bien aux fractions les plus diverses de l'opinion bretonne que frapper un peuple dans sa langue, c'est le frapper dans ses libertés les plus essentielles, couper de vive force ses communications avec le passé. »

**Charles LE GOFFIC.**

« C'est la langue qui révèle l'âme d'un peuple, qui garde sa personnalité, qui profège sa liberté, qui entretient son patriotisme, qui unit fraternellement ses enfants, qui enrichit son patrimoine intellectuel, qui traduit bien tout ce qu'il a de plus intime, ses convictions religieuses et ses affections de famille. Elle devrait pouvoir entrer, la tête haute, dans tous les établissements scolaires. »

**Mgr DUPARC,**

*Evêque de Quimper.*

« Quand la partie dirigeante de l'élite intellectuelle française sera bien convaincue de ceci : Que la langue des héros bretons, celle qu'ils parlaient à Dixmude, en Champagne, en Artois, en se lançant vers les assauts mortels, il est juste qu'elle soit enseignée dans leurs écoles, notre cause sera gagnée. »

**J. P. CALLOC'H,**

*Mort pour la France en 1917.*

« Nous voulons qu'on respecte la langue bretonne, notre vieille et belle langue libre et barbare. Elle est encore celle de centaines de mille de pêcheurs, marins et paysans, qui la parlent avec amour et qui ne veulent pas la laisser mourir. »

**Marcel CACHIN,**  
*Leader communiste.*

« On a plaidé la cause du Breton à l'école qui est excellente, qui nous est sacrée, et qui triomphera si nous ne péchons ni par défaillance, ni par intransigeance. »

**A. DUPOUY,**

*Professeur agrégé d'Histoire.*

« Ce n'est pas quelques extrémistes comme on voudrait parfois le faire croire, ce sont les trois Conseils Généraux des Côtes-du-Nord, du Finistère et du Morbihan et plus de 287 Conseils Municipaux de ces trois départements qui ont unanimement réclamé l'introduction de l'enseignement du Breton dans les écoles primaires et secondaires. »

**Louis LE FUR,**

*Professeur de Droit International public  
à la Faculté de Droit de Paris.*

« Nous demandons que la langue bretonne soit enseignée à l'école et que tout écolier bretonnant en sortant de l'école soit en mesure de lire et d'écrire la langue maternelle qui reste, malgré une politique d'assimilation linguistique, vieille de plusieurs siècles, le véhicule normal et quotidien de la pensée de 1.200.000 hommes. »

**Yann SOHIER,**

*Instituteur et fondateur d' « Ar Falz »,  
groupe des instituteurs laïques partisans  
du Breton.*

« La France ne peut sans manquer à ses traditions de générosité et de libéralisme, moins faire pour la langue bretonne que pour les idiomes malgaches et indochinois qu'elle se préoccupe avec beaucoup de raison de maintenir et des œuvres telles que celles d'un CALLOC'H prouvent que la langue bretonne cultivée peut produire des merveilles... »

Il faudrait donc l'enseigner dans les écoles des départements bretonnants, tout au moins pour commencer dans les écoles normales des Côtes-du-Nord, du Finistère et du Morbihan. Ce serait une initiative accueillie j'en ai acquis la certitude avec enthousiasme de la part des élèves-maîtres. »

**F. MENEZ,**

*Professeur d'École Normale Primaire.*

« Je pense qu'il serait très utile de faire enseigner le Breton dans les écoles des communes dont les habitants

le parlent, et je crois que cette réforme n'entraînerait pas une fatigue supplémentaire pour les enfants, puisque l'étude du Breton faciliterait celle du Français. »

**P.-E. FLANDIN,**

*Ancien Président du Conseil.*

« Je crois pour ma part qu'il n'y a pas là une question de politique ou de religion, mais seulement à la fois de sentiment et de raison et que la langue bretonne doit avoir pour défenseurs naturels tous les Bretons de bon sens qui aiment leur pays. »

**P. LE ROUX,**

*Professeur de Celtique  
à l'Université de Rennes.*

« J'affirme solennellement et avec toutes les forces de ma sincérité qu' « AR BREZONEG ER SKOL » est un mouvement noble et désintéressé, pur de toute compromission et de toute pensée politique quelle qu'elle soit. Il y a chez nous des militants de tous les partis qu'une grande idée rassemble et réunit. Nous n'avons qu'un seul but : obtenir l'enseignement de la langue bretonne dans les écoles; nous n'avons qu'une seule politique : celle de la langue bretonne.

Nous la poursuivrons jusqu'au bout. »

*Déclaration faite par*

**Yann FOUÉRE,**

*au nom d' « Ar Brezoneg Er Skol »,  
à Perros-Guirec, 26 juillet 1937.*

I

# **UN PROGRAMME MINIMUM**

**immédiatement réalisable**

---

**M É M O I R E**  
**présenté par le Comité  
de Front Breton**

**et remis pour la première fois au Ministre de l'Éducation Nationale le 2 juin 1937 par MM. BROUSMICHÉ, Président Honoraire de l'Union Fédérale des Anciens Combattants, CAPITAINE, Membre du Conseil Supérieur de l'Instruction Publique, Y. HAMON, Président des Etudiants Bretons, Y. FOUÉRE, Directeur d' « Ar Brezoneg er Skol ».**



## LA LANGUE BRETONNE, SA CONSERVATION ET SON ENSEIGNEMENT

---

Une des originalités les plus grandes de la BRETAGNE est qu'elle a conservé, extrêmement vivace, une langue particulière qui a donné et donne encore naissance tant à des œuvres littéraires qu'à un folklore riche et abondant. Le *breton* qui est resté la plus vivante des langues celtiques (gallois, gaélique d'Irlande et d'Ecosse) est actuellement parlé par plus d'un million de personnes sur les trois millions d'habitants que compte la Bretagne. Il est encore, en effet, la langue usuelle sur tout le territoire qui s'étend à l'Ouest d'une ligne qui partirait approximativement des environs de Saint-Brieuc au Nord pour aboutir à Vannes au Sud.

Il est facile d'évoquer les œuvres remarquables recueillies par de nombreux folkloristes qui ont révélé au monde la littérature de langue bretonne dans laquelle s'incarne encore une part du génie breton. Il suffit de citer le « Barzaz Breiz » de LA VILLEMARQUÉ, la légende de la Mort de Le Braz, les chansons populaires recueillies par LUZEL pour apercevoir tout ce que la langue bretonne et la poésie populaire à laquelle elle donne naissance contient encore de richesses inexploitées.

La conservation et la rénovation de la langue bretonne est, par conséquent, un problème qui intéresse au premier chef ceux qui veulent empêcher de se tarir et qui veulent renouveler une littérature dialectale et des thèmes de poésie populaire qui sont peut-être les plus riches que puisse offrir une province française.

Aussi il apparaît que le meilleur moyen de garder sa fécondité à la langue bretonne, et d'accroître encore les richesses spirituelles qu'elle contient, c'est de favoriser et au besoin d'organiser son enseignement populaire.

Ce serait donner en même temps satisfaction à l'opinion bretonne qui, depuis de nombreuses années, cherche à attirer l'attention des pouvoirs publics sur ce problème. Qu'il suffise de rappeler à ce sujet les déclarations de nombreuses personnalités appartenant à tous les milieux politiques et à toutes les classes sociales, les délibérations de la plupart des sociétés savantes de Bretagne, et enfin les votes unanimes des conseils généraux du Finistère, des Côtes-du-Nord, du Morbihan, et de plus de 330 Conseils municipaux de Basse-Bretagne; cet important ensemble de volontés tend à demander aux pouvoirs publics de prévoir l'organisation de l'enseignement de la langue bretonne sur le territoire où elle est encore parlée.

Consacrant ce considérable mouvement d'opinion, la *Commission de l'Enseignement de la Chambre des Députés*, dans sa séance du 30 juin 1937, a demandé à l'unanimité au gouvernement d'étudier et de mettre en application de manière progressive l'enseignement de la langue bretonne à tous les degrés de l'enseignement en Basse-Bretagne.

Le *groupe parlementaire de défense des Intérêts bretons* qui comprend l'ensemble des députés des cinq départements bretons, a appuyé à l'unanimité le vote de la Commission de l'Enseignement en demandant au Ministre de l'Education Nationale d'y faire droit le plus tôt possible.

\*\*\*

Aussi le *Comité de Front Breton* se permet-il de suggérer au Ministre de l'Education Nationale, aux membres des Commissions de l'Enseignement de la Chambre et du Sénat, aux membres du Conseil Supérieur de l'Instruction Publique, les solutions suivantes qui sont réalisables immédiatement :

#### I. — Après-midi du Samedi

Lors d'une de ses dernières sessions le *Conseil Supérieur de l'Instruction Publique*, sur la suggestion de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, a demandé

que, l'après-midi du samedi, dans les établissements d'enseignement, soit réservé à des séances ou matinées récréatives, et à une intelligente organisation des loisirs, ne présentant aucun caractère d'obligation ou d'uniformité. Il serait de la plus grande utilité que les maîtres soient autorisés et encouragés à donner aux enfants, dans les communes où le *breton* est la langue maternelle de la majorité de la population, quelques notions de lecture et d'écriture de la langue bretonne. Il serait bon aussi de leur recommander d'apprendre à leurs élèves les chansons et mélodies populaires des régions où se conserve encore l'abondant folklore de la Bretagne. Des pétitions récentes d'élèves et de professeurs ont montré que ces mesures seraient particulièrement bien accueillies dans les lycées, les collèges et les écoles normales primaires.

#### II. — Cours facultatifs

Il serait utile aussi de permettre aux instituteurs qui en feraient la demande, d'organiser dans les locaux scolaires en dehors des heures de classe, des *cours facultatifs de langue bretonne*. Une circulaire a, récemment, (19 juin 1935 et 30 octobre 1936), sur la demande des organisations espérantistes, autorisé la création de semblables cours pour *l'espéranto*. La mesure pourrait être prise pour la *langue bretonne*, tant dans les écoles primaires, que dans les lycées et collèges.

#### III. — Levée de l'interdiction de l'emploi du breton

La plupart du temps, en Basse-Bretagne, il est nécessaire de faire appel à la langue maternelle, la seule qui soit parfaitement comprise par les enfants, pour leur donner les premières notions de langue française et rendre moins pénibles leurs débuts. La méthode directe à l'école primaire semble difficile à appliquer d'une manière absolue en raison du jeune âge des élèves, et compte tenu du fait que la langue du foyer dans les campagnes reste le *breton*. Il serait souhaitable que l'on autorise les instituteurs à se

servir, quand ils le jugeraient utiles, de la langue bretonne pour apprendre plus facilement et plus rationnellement la langue française aux enfants. La plupart des instituteurs s'accordent sur la nécessité, dans beaucoup de cas, de se servir de cette méthode.

#### IV. — L'Enseignement secondaire

Il est possible à l'heure actuelle au candidat au baccalauréat de choisir comme deuxième langue facultative la plupart des langues étrangères et de nombreuses langues coloniales, telles que le malgache, l'arabe, l'anamite, etc... Ces mesures libérales ont été prises pour faciliter, dans une certaine mesure, l'obtention de ce diplôme par des sujets français des colonies, que leur éducation dans une langue autre que la langue nationale infériorisait par rapport à leurs camarades élevés en français. Il serait souhaitable que les Bretons, qui souffrent parfois également de cette infériorité, étant donné leur éducation première, puissent utiliser au baccalauréat la langue bretonne comme deuxième langue facultative, au moins dans le ressort de l'Université de Rennes. Une telle mesure peut être adoptée sans aucun changement dans les programmes, et sans l'institution de cours de breton préalables dans les établissements d'enseignement secondaire. Elle serait une simple faculté de choisir donnée aux candidats.

#### V. — Cours dans les Ecoles Normales primaires

Malgré leur recrutement départemental, il est fréquent que les instituteurs nommés dans une région bretonnante, ne comprennent pas la langue maternelle des élèves qu'on leur envoie, langue qui est la plupart du temps la seule comprise par les enfants arrivant à l'âge scolaire. Même s'ils la comprennent, ils sont dans l'impossibilité de la lire et de l'écrire. Il en résulte de multiples inconvénients par suite de l'incompréhension qui subsiste presque toujours entre le maître, d'une part, et d'autre part les élèves et la population laborieuse de la commune. Les enfants

ont plus de difficultés à assimiler les connaissances les plus élémentaires parce qu'elles leur sont apprises dans une langue dont l'esprit et la forme leur sont peu familiers. Ils sortiront de l'école en sachant fort mal le Français, l'instituteur n'ayant pu, par des comparaisons, leur faire sentir la différence entre la langue nationale et la langue bretonne.

Il semble donc de la plus haute utilité que des cours obligatoires de breton soient institués dans les Ecoles Normales Primaires des Côtes-du-Nord, du Finistère, du Morbihan, à l'usage des élèves maîtres. Ces cours contribueraient efficacement à leur formation et les mettraient à même en Basse-Bretagne d'accomplir plus pleinement leur mission.

\*\*\*

L'application de ces différentes mesures dans les écoles publiques paraît d'autant plus utile aujourd'hui que la cause de l'Enseignement du breton a fait de considérables progrès depuis deux ou trois ans dans l'opinion bretonne. Or, il suffit de signaler que les écoles libres du Finistère et des Côtes-du-Nord ont reçu récemment l'ordre de consacrer plusieurs heures par semaine à l'enseignement de la langue et de l'HISTOIRE DE BRETAGNE, pour s'apercevoir que cette évolution de l'opinion pourrait si l'on n'y prenait garde, porter ombrage au développement de l'école laïque.

Dans ces conditions, il est permis de penser que l'application des mesures très simples qui sont énoncées ci-dessus, aurait, avec un intérêt pratique indiscutable, l'avantage de faire bénéficier les écoles publiques du préjugé favorable qui existe actuellement en Basse-Bretagne en faveur de ces mesures.

Ce Mémoire est présenté par le Comité de Front Breton qui groupe autour d'« Ar Brezoneg er Skol » (Union pour l'Enseignement du breton), toutes les sociétés d'action bretonnes et notamment le groupe « Ar Falz » (Instituteurs laïques partisans de l'enseignement du breton).

---

---

**Cercles Celtiques et Groupes Artistiques de Bretagne;**  
**Dirigeants d'Associations Bretonnes;**  
**Militants;**

## **Aidez-nous**

En recrutant des adhérents à A. B. E. S. ;  
En organisant des réunions en faveur d'A. B. E. S. ;  
En vendant et en diffusant les affiches, insignes et cartes  
postales de propagande édités par A. B. E. S.  
Adressez-nous dès aujourd'hui vos cotisations et  
commandes...

10, Rue des Artistes, Paris-14<sup>e</sup>.  
61, Rue du Roulage, Vannes.

Compte Chèque Postal N° 915-81, Paris,  
au nom de M. MARZIN, trésorier.

101, rue du Cherche-Midi, Paris

---

---

II

## **LE COMBAT D'AR BREZONEG ER SKOL**

**en faveur de l'enseignement  
du Breton**

**Par Yann FOUÉRE.**

*Netra na den ne vir ouzimp  
kerzout war-zu ar Pal...*

# LE COMBAT D'AR BREZONEG ER SKOL

POUR

## L'ENSEIGNEMENT DU BRETON

---

Peu de compatriotes bretons ignorent aujourd'hui la campagne active et énergique qu' « Ar Brezoneg Er Skol », Union pour l'enseignement du Breton, mène depuis trois ans pour obtenir l'entrée de notre langue dans les écoles publiques. Je voudrais par ce travail, en quelques mots simples et brefs rappeler les résultats que nous avons obtenus, et souligner leur importance en évoquant l'action d' « Ar Brezoneg Er Skol » et du Comité extraparlamentaire de Front Breton. A la lumière des résultats déjà acquis il sera possible de développer ensuite un programme d'avenir qui, poursuivi sans faiblesse, nous mènera jusqu'à notre but, et nous permettra de dégager au-dessus de toute tendance et de toute querelle la haute et pure mission qui s'est tracée « Ar Brezoneg Er Skol ».

### L'ACTION SUR L'OPINION

« Ar Brezoneg Er Skol » s'est efforcé d'intéresser et de conquérir le peuple de Bretagne à la cause si humaine et si profondément juste de l'enseignement de sa langue maternelle. Un vaste mouvement populaire la soutient aujourd'hui.

Profondément convaincus de la justice et de l'utilité de notre cause, nous aurions cru faire œuvre incomplète, si nous n'avions pas appelé la population laborieuse de nos villes et de nos campagnes aussi bien que les élites bretonnes à se prononcer sur la question essentielle de l'enseignement de notre langue.

La constante pensée d' « Ar Brezoneg Er Skol » a été de faire pénétrer ses revendications dans la masse du peuple. Dans ce but aucun moyen n'a été négligé.

Nous avons intéressé la presse bretonne à notre cause, et il n'est guère de journaux bretons à présent, grands quotidiens régionaux, ou hebdomadaires locaux, qui n'aient donné et ne donnent à nos revendications l'audience d'un large public, de plus en plus acquis à nos idées. Nos campagnes d'affiches, nos ventes d'insignes, de calendriers, et de cartes de propagande, nos distributions de tracts et nos envois de circulaires ont concouru au même résultat. Des conférences ont été organisées,

les unes s'adressant à un public restreint et spécialisé, les autres s'adressant au peuple lui-même et donnant à chacun, par la voie de la contradiction, la possibilité d'exprimer librement son opinion. Nos correspondants locaux se sont multipliés, gagnant les hésitants, écrivant des articles, enlevant les votes des Conseils municipaux, ou d'autres collectivités, créant dans tout le pays d'actifs foyers de propagande et de sympathie.

La grande presse elle-même, française et internationale, a consacré des articles à notre mouvement et notre réseau d'amitiés s'étend chaque jour dans tous les coins de l'Europe. L'Exposition de 1937 a montré aux milliers de visiteurs du Pavillon Breton, l'importance de notre mouvement qui a su gagner à sa cause tant d'éminentes personnalités et tant de sympathies populaires.

### SES RESULTATS

La cause de l'Enseignement du breton est devenue ainsi une cause éminemment populaire, soutenue à l'heure actuelle par un puissant mouvement d'opinion qu'il n'est plus permis d'ignorer ou de négliger. Des cours de breton se sont fondés à Paris et dans de nombreuses villes attirant des élèves, enfants et adultes, en nombre toujours croissant. Les écoles libres de Bretagne organisent à l'heure actuelle l'Enseignement de la langue bretonne, reçu par des milliers d'enfants, sur des bases de plus en plus larges.

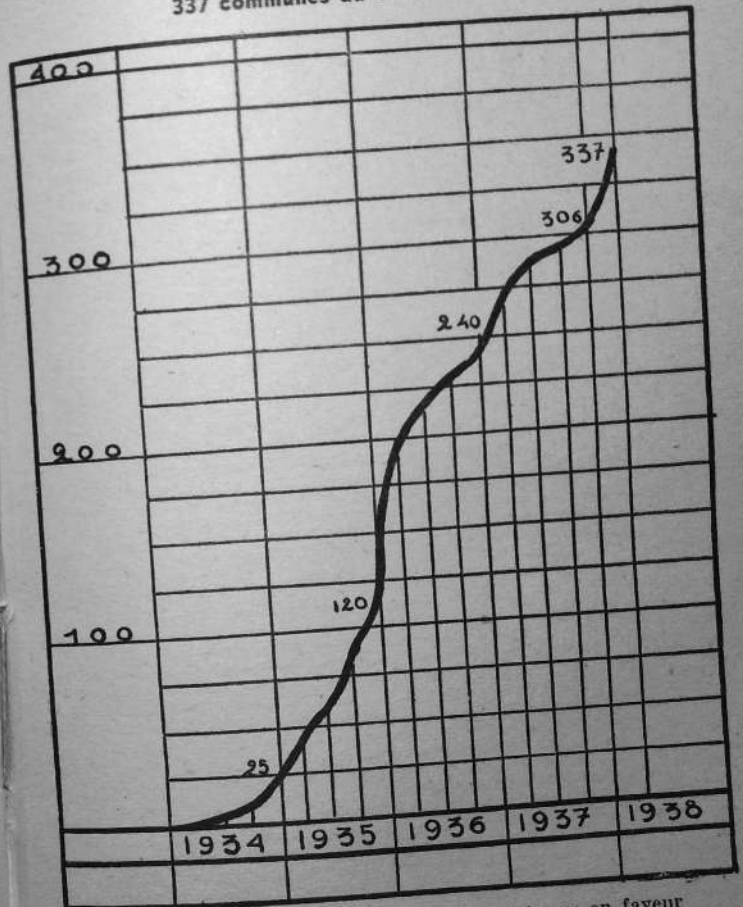
Le peuple de Bretagne, enfin, sur notre appel, a concrétisé sa volonté par les votes de ses représentants. Il a formellement fourni la preuve qu'il voulait faire définitivement cesser l'injustice et le malentendu qui laisse encore sa langue à la porte des écoles de l'Etat. Il a demandé que l'on reconnaisse et que l'on respecte sa langue, qu'il y a peu d'années encore on ne tolérait pas sur les lèvres de ses enfants, et que l'on persiste aujourd'hui à proscrire des explications du maître qui a interdiction de l'employer.

Au cours des trois années qui viennent de s'écouler 290<sup>1</sup> Conseils municipaux recensés (car en réalité le nombre en est plus grand) ont émis un vœu énergique demandant l'entrée de la langue bretonne à tous les degrés de l'enseignement et sa reconnaissance dans les examens.

Sur ces 290 Conseils municipaux, 260 appartiennent à la Basse-Bretagne qui en compte environ 600 au total. Mais l'ensemble de ces 260 Conseils municipaux représente environ

(1) Chiffre du mois d'août 1937. Au 1<sup>er</sup> janvier 1938 le nombre des Conseils municipaux était de 307. Au 1<sup>er</sup> mai 1938 il était de 346.

### LE MOUVEMENT S'AMPLIFIE CHAQUE JOUR... 337 communes au 1<sup>er</sup> avril 1938



Progression des votes des conseils municipaux en faveur de l'enseignement du breton depuis le début de la campagne.

640.000 âmes, c'est-à-dire plus de la moitié de la population parlant breton puisque celle-ci s'élève à environ 1.200.000 personnes. Si l'on considère le petit nombre des délibérations qui nous sont parvenues émanant de Conseils municipaux hostiles (50 à peu près), ainsi que la masse toujours plus grande de ceux qui se rallient petit à petit à nos idées, on peut dire que c'est la grande majorité de la population bretonne qui se trouve aujourd'hui à nos côtés.

Les Bretons émigrés, les Sociétés savantes, les groupements artistiques et culturels, les mouvements d'action bretonne, de nombreuses et éminentes personnalités appartenant à toutes les opinions politiques et religieuses en exprimant une volonté semblable, sont venus sceller l'alliance du peuple et de ses élites. Des Chambres de Commerce et d'Agriculture, des Syndicats d'Initiative, et enfin, les trois Conseils Généraux de Basse-Bretagne à l'unanimité, ont demandé l'entrée de la langue bretonne dans les écoles de l'Etat.

Dans le domaine politique la cause de notre vieille langue nationale a réalisé le miracle d'une nouvelle union sacrée : députés et sénateurs de Bretagne, à de très rares exceptions près, sans aucune distinction de croyances et de parti, ont accordé leur appui sans réserve et parfois fort agissant à la campagne d'A. B. E. S. Ainsi peu à peu les milieux officiels eux-mêmes ont dû se préoccuper de la question qu'une irrésistible volonté populaire portait au premier plan de l'actualité.

### L'ACTION DANS LES MILIEUX OFFICIELS

L'action dans les milieux officiels n'a été possible que parce que nous avons su faire la preuve que nous étions énergiquement soutenus par l'opinion bretonne toute entière. A cette unanimité que le peuple manifestait a correspondu la création du Comité Extra-parlementaire de Front Breton, formé le 27 juillet 1936 à l'Assemblée générale de Guémené-sur-Scorff. Ainsi, à des efforts trop souvent dispersés, s'est substitué une action d'ensemble unique et vigoureuse. Ainsi toutes les sociétés d'action bretonne depuis « Ar Falz » jusqu'au « Bleun Brug », depuis le Parti National jusqu'à l'U. R. B. et au Gorsedd des Bardes ont, solennellement, scellé un pacte d'union autour du programme d'A. B. E. S. qu'elles ont débattu et discuté ensemble et définitivement adopté.

Il était nécessaire, en effet, que nous présentions aux Pouvoirs publics un programme immédiatement et pratiquement réalisable, si nous voulions avoir quelque chance d'être entendus. Ainsi l'union s'est-elle faite autour de trois idées essentielles :

a) Application immédiate et obligatoire de l'Enseignement de la langue bretonne dans les écoles normales primaires des trois départements bretonnants;

b) Reconnaissance du breton comme deuxième langue au baccalauréat;

c) Levée immédiate de l'interdiction de l'emploi du breton, et application progressive de l'Enseignement de la langue bretonne dans les écoles primaires et les lycées et collèges de Basse-Bretagne.

Ce sont ces idées essentielles que le Comité Extraparlementaire de Front Breton a défendu et porté devant l'opinion publique et le gouvernement et qu'il a fait prévaloir à la Commission de l'Enseignement de la Chambre des Députés.

Le 2 juin 1937, une délégation restreinte entretint M. Jean ZAY, ministre de l'Education Nationale, de la question de l'Enseignement du breton, et déposa entre ses mains un court Mémoire suggérant diverses mesures immédiatement applicables. Enfin, le 30 juin 1937, au cours d'une séance qui marquera dans l'histoire de notre mouvement, la Commission de l'Enseignement de la Chambre, présidée par M. H. Ducos, ancien ministre, député de la Haute-Garonne, adopta à l'unanimité le rapport que lui présentait M. DESGRANGES, député du Morbihan, sur la proposition de loi déposée en mars 1936 par M. TRÉMINTIN, député du Finistère. Après une chaleureuse et pressante intervention de M. LE BAIL, député du Finistère, et des paroles approbatives de M. Le Corre, député de Seine-et-Oise, et de M. Dommange, député de Paris, la Commission fit sienne une énergique Proposition de résolution, « invitant le Gouvernement à étudier dès maintenant et à réaliser de façon progressive l'Enseignement de la langue bretonne parallèlement à celui de la Langue française dans les écoles primaires, écoles primaires supérieures, les lycées et collèges du Finistère, et de la partie bretonnante des Côtes-du-Nord et du Morbihan ainsi que dans les écoles normales primaires de ces trois départements. »

Les considérants qui précèdent cette conclusion précisent formellement que le but à atteindre est celui qui est tracé par le programme d'A. B. E. S. Ainsi, pour la première fois, une Commission particulièrement compétente de la Chambre des Députés, comprenant 44 députés de tous les partis et de toutes les régions de France, a reconnu la justesse de nos revendications et leur a donné par son unanimité une énergique et solennelle consécration. La volonté bretonne, grâce à ses représentants qui l'ont activement soutenue, a ainsi forcé la première porte qui doit ouvrir à notre langue les écoles publiques.

L'importance d'un tel résultat et les répercussions qu'il peut avoir sur l'opinion publique, le Parlement et le Gouvernement ne doit cependant pas dissimuler la lourdeur de la tâche qui reste à accomplir.

### VERS L'AVENIR

Il nous reste encore un long chemin à parcourir sans défaillance et sans faiblesse, pour obtenir satisfaction.

Il nous faut continuer l'action sur le Gouvernement, sur le ministre de l'Education Nationale, sur la Chambre des Députés et sur le Sénat, exploiter le résultat obtenu à la Commission de l'Enseignement, le faire connaître et le populariser. Il nous faut grouper les élus de la Bretagne qui nous soutiennent, en un groupe actif de *Front Breton* qui accomplira sur le plan culturel le travail utile et efficace que doit accomplir sur le plan économique le nouveau « groupe de défense des producteurs bretons », dans lequel sont entrés tous les représentants de nos cinq départements. Il nous faut gagner les 80 membres du Conseil Supérieur de l'Instruction Publique sans l'avis desquels le ministre de l'Education Nationale ne peut rien faire d'important lorsqu'il s'agit des programmes scolaires et des méthodes d'enseignement.

Il nous faut enfin intéresser à notre cause les milieux les plus divers et l'opinion française toute entière par la voie des grands organes d'opinion.

Tout cela sera accompli par étapes, lentement franchies, sous l'effort rude et sévère d'une volonté qui ne doit jamais nous faire défaut. Mais notre foi et notre programme d'aujourd'hui ne seront les réalités de demain que si notre volonté et notre travail sont soutenus, aidés, encouragés. Nous devons être encore beaucoup plus soutenus, aidés, encouragés que nous ne l'avons été jusqu'ici. Il faut que tous les Bretons comprennent qu'une partie décisive est engagée dont dépend l'avenir de leur langue et de leur peuple. *Si nous ne triomphons pas aujourd'hui, nous ne triompherons jamais.*

Plus de coupables négligences, plus de laisser aller et de paresse mortelle, plus de vaines timidités et de doutes décevants, ni de velléités sans lendemain. Il nous faut des hommes rudes et forts, armés pour la lutte et animés tout entier de la foi profonde qui nous est nécessaire. Il nous faut aussi des gens qui donnent sans compter s'ils ne peuvent agir. De quel poids sont les plus grands sacrifices auprès de la splendeur de la tâche à remplir?

Nos adhérents, nos militants, nos correspondants locaux, nos Comités doivent se multiplier. Chaque membre d'A. B. E. S. doit à lui tout seul être un centre, chacun doit agir dans sa sphère, dans son milieu, dans son pays, dans ses relations, recruter des adhérents, coller des affiches, organiser, à l'occasion des fêtes et des pardons, des ventes d'insignes et de cartes postales de propagande, ne jamais négliger une occasion d'organiser des conférences publiques, ou de faire connaître ses idées. *La propagande est une volonté de tous les instants.* Lors des assemblées, les directeurs des *Cercles Celti-*

ques doivent dire, pendant quelques minutes, à la foule qui les écoute qu'elle doit soutenir la lutte engagée. Les journaux locaux doivent être gagnés et les militants doivent y faire passer périodiquement communiqués et articles.

Par la distribution de primes et d'images de propagande que nous pourrions leur céder, les commerçants peuvent s'associer à nos efforts en popularisant une cause qui est devenue celle de toute la Bretagne.

Enfin la campagne auprès des Conseils municipaux doit être énergiquement continuée. Leur unanimité doit se faire, et le plébiscite doit se poursuivre. Ne serait-il pas possible aussi de décider ceux qui ont adopté notre vœu à subventionner dans leurs communes des cours facultatifs de langue bretonne? A nos militants locaux d'agir et d'entraîner leurs municipalités, à nos instituteurs de prendre l'initiative de ces cours. Notre langue peut, s'ils le veulent, avoir tout de suite droit de cité dans nos villes et dans nos campagnes.

Ce qu'il faut c'est une mobilisation des volontés, un effort patient et tenace mille fois répété, et surtout poursuivi sans relâche, sans répit, ni repos, des jours, des semaines, des mois, des années...

C'est seulement à ce prix que la victoire viendra couronner nos efforts, et qu'A. B. E. S. pourra faire plus clairement encore la preuve de l'unanimité qui déjà se dégage éclatante autour d'elle.

### LA POSITION D' « AR BREZONEG ER SKOL »

Que tiennent à côté de cette unanimité et de cet impressionnant ensemble de volontés qu'elle représente, les reproches que l'on a fait parfois à « Ar Brezoneg Er Skol », ou à quelques-uns de ses dirigeants dans l'espoir de discréditer l'œuvre elle-même? Pauvres arguments que ceux que l'on nous oppose en accusant A. B. E. S. d'être une machine de guerre montée par les autonomistes, ou encore une ultime et souterraine manœuvre cléricale et réactionnaire.

Les résultats obtenus par A. B. E. S., l'origine de sa campagne aussi bien que la personnalité de ses dirigeants nous semblent autant d'éloquents et faciles réponses. Il est certain que les autonomistes réclament l'Enseignement du breton : c'est leur droit le plus strict. Il est certain aussi, et nous ne pouvons que les en féliciter et les en remercier, que les évêques de Saint-Brieuc et de Quimper ont ordonné l'Enseignement du breton dans les écoles libres et qu'ils ont donné au renouvelé ces ordonnances depuis qu'A. B. E. S. a démontré la sympathie du peuple breton à ces mesures. Nous serions bien mal venus à nous en plaindre, nous qui demandons l'application de ces mêmes principes dans les écoles de l'Etat.

Mais il est certain aussi que les 290 Conseils municipaux de



Bretagne qui ont demandé l'Enseignement du breton ne sont pas des Assemblées autonomistes, que la moitié au moins d'entre elles sont de tendances radicales ou socialistes, que l'une au moins d'entre elles est communiste. Il est certain aussi que les membres des Conseils généraux de Basse-Bretagne et que les 44 membres de la Commission de l'Enseignement de la Chambre des Députés, dont trois seulement sont des députés bretons, ne sont pas tous des autonomistes, des cléricaux et des modérés. Il y aurait donc des députés de la Haute-Garonne, de Paris, de Seine-et-Oise, etc., qui seraient des autonomistes bretons? La Commission de l'Enseignement qui est composée à l'image de la Chambre et dont la majorité est de Front Populaire ne serait donc qu'un instrument aux mains d'une obscure réaction!

Ces simples faits suffisent à démontrer amplement que la défense de la langue bretonne n'est l'apanage d'aucun parti politique ni d'aucune tendance confessionnelle, qu'elle trouve ses appuis dans tous les milieux et qu'elle a réalisé autour d'elle le miracle d'une large union. Si les évêques de Bretagne sont partisans de l'Enseignement du breton, celui-ci compte aussi, parmi ses défenseurs, des radicaux comme LE BAIL, des socialistes comme TANGUY-PRIGENT, des communistes comme MAREEL CACHIN, des laïques comme les Bleus de Bretagne.

« Ar Brezonneg Er Skol » n'a pas de parti puisqu'elle est formée de gens de tous les partis : leurs idées peuvent sur d'autres terrains les séparer ou les opposer, mais ils ont assez de compréhension et de largeur d'esprit pour s'unir et travailler ensemble à la défense de leur patrimoine commun. Lorsqu'un navire est en péril, nos marins unissent leurs efforts, sans se préoccuper de leurs croyances ou de leurs convictions. Ainsi agissent les Bretons conscients qui nous entourent, car ils ont leur langue à sauver. Il n'est pas trop pour cela des efforts de tous.

La position d'A. B. E. S. est donc claire et nette, sans équivoque ni compromission. Au-dessus de toute querelle politique ou religieuse « elle se borne à grouper des hommes décidés à faire aboutir la réforme qui nous donnera le breton à l'école : elle n'a qu'un seul but, qui est d'obtenir l'enseignement de notre langue, elle n'a qu'une seule politique, celle de la langue bretonne : « Front breton d'abord et toujours! »

### NOUS LUTTONS POUR LA RECONNAISSANCE D'UN PRINCIPE SPIRITUEL

Le combat que nous menons pour l'enseignement du breton à l'école est devenu une grande œuvre de réconciliation bretonne. Nous luttons pour la reconnaissance d'un droit auquel notre peuple, comme tant d'autres, est légitimement attaché. Aussi se trouve dépassé le cadre étroit de la Bretagne : Nous

luttons pour un principe spirituel qui est valable pour toute l'humanité. Chaque peuple a le droit d'exiger le respect de sa langue maternelle et de s'élever contre le véritable crime social que serait, faut de l'adoption des mesures appropriées, la disparition de sa langue, de sa culture, de sa manière d'aimer, de souffrir et de penser.

Nous nous refusons à croire que la vraie civilisation s'accorde de l'uniformité des cerveaux comme voudraient nous le démontrer parfois de monstrueuses idéologies.

Nous nous refusons à concevoir un monde où n'existerait plus qu'une seule langue, qu'une seule pensée, qu'une seule manière de vivre, où les hommes dès leur naissance seraient coulés dans le même moule, et où, sur un morne troupeau, le pouvoir de quelques despostes pourraient ainsi s'établir et durer.

Nous jugeons que la civilisation, au contraire, s'accommode de multiples diversités. Nous pensons que la base de toute rénovation spirituelle est la reconnaissance et la sauvegarde de l'originalité de chaque peuple, que les régimes politiques et économiques tendent aujourd'hui à détruire pour asseoir plus facilement leur domination. Nous nous refusons à être des machines, des automates ou des esclaves au service de l'Etat-Dieu ou de l'Argent-Roi. Notre combat rejoint ainsi celui de tous les peuples libres, celui de tous les hommes qui veulent rester eux-mêmes.

La BRETAGNE a conservé au milieu du matérialisme envahissant qui caractérise le monde moderne, l'attachement à l'idéal, aux causes nobles et désintéressées. Elle estime que chaque peuple, s'il a le devoir de s'élever à une saine compréhension internationale, a aussi le devoir de résister à l'uniformisation progressive du monde en cultivant les formes originales de sa pensée et de sa civilisation. Elle est décidée pour sa part, à donner cet exemple. Elle apporte ainsi à la cause des petits peuples toute sa sympathie désintéressée, car elle se rend compte que, beaucoup plus que les grands Etats, trop souvent hantés par des rêves d'impérialisme et d'hégémonie, ils contribuent à maintenir la paix et à sauver la civilisation occidentale.

Dans le combat que nous menons, et qui doit nous donner un jour le Breton à l'Ecole, nous sommes soutenus par l'idée que nous ne travaillons pas seulement pour nous. Nous luttons pour le triomphe de principes universels qui ont déjà fait la gloire et le rayonnement de la pensée européenne. Le rêve, l'idéalisme et la poésie ont forgé à notre peuple une âme d'apôtre. C'est pour cela que, tant qu'il y aura dans le monde une cause juste à défendre ou des libertés à maintenir, nous ne serons jamais en repos. Nous voudrions que la France toute entière comprenne le véritable sens de notre action et son immense portée humaine : ce jour-là elle donnera satisfaction à notre opinion publique et donnera au

monde, une fois de plus, une grande leçon de libéralisme et de spiritualité. Elle restera fidèle à la mission qu'elle s'est jadis tracée à travers les siècles et que rappelait encore le dernier Congrès Interceltique d'Edimbourg : la France protectrice des petits peuples, champion de toutes les causes justes et de toutes les libertés.

La plupart des grands Etats modernes n'ont-ils pas précédé la France dans cette voie, lorsque sur leurs territoires se posent des problèmes semblables? Le breton est la seule langue parlée par plus d'un million d'hommes qui soit encore proscrite des écoles. Les langues locales sont enseignées en Grande-Bretagne, en U. R. S. S., au Canada, dans les pays scandinaves, dans les Etats de l'Europe Centrale. Des traités, souvent trop oubliés, bien que la France en soit garante, consacrent le droit pour chaque peuple ou chaque fraction de peuple d'être enseigné dans sa langue maternelle. Par delà les frontières, nous nous sentons ainsi solidaires de tous ceux qui mènent, jusqu'aux plus lointains horizons de l'Europe, un combat semblable au nôtre. Nous savons que notre cause est une cause universelle parce qu'elle se confond avec celle de la Justice et de la Liberté.

C'est pour cela que nous avons confiance.  
C'est pour cela que nous vaincrons.

YANN FOUÉRE,  
26 Juillet-1<sup>er</sup> Août 1937.  
Perros-Paris.

III

## LA JUSTIFICATION DE NOTRE ACTION

### RAPPORT

présenté à la Chambre des Députés au nom de la  
Commission de l'Enseignement et des Beaux-Arts, par  
M. DESGRANGES, député.

*Comment pourrait-on refuser  
plus longtemps aux vaillantes  
populations bretonnes une satis-  
faction qu'elles réclament depuis  
si longtemps et aujourd'hui avec  
tant de force?..*

# RAPPORT

*fait au nom de la Commission de l'Enseignement et des Beaux-Arts<sup>1</sup> chargée d'examiner la proposition de loi de M. TRÉMIN-TIN tendant à introduire le bilinguisme dans toutes les écoles primaires rurales, avec cours facultatifs, dans les écoles primaires urbaines, écoles primaires supérieures, établissements d'enseignement secondaire : Lycées, Collèges, et dans les Facultés, avec option pour le breton comme seconde langue aux examens du baccalauréat,*

**Par M. DESGRANGES, député**

---

MESSIEURS,

Votre Commission se trouve saisie d'une proposition de loi, déposée par M. Pierre Trémintin, député du Finistère, ayant pour objet d'introduire le bilinguisme dans les écoles primaires rurales de Basse-Bretagne, avec cours facultatifs dans les écoles primaires urbaines, les écoles primaires supérieures, les établissements d'enseignement secondaire : lycées, collèges, et dans les facultés, avec option pour le breton comme seconde langue aux examens du baccalauréat.

Cette proposition de loi est en instance devant le Parlement depuis la précédente législature, ayant été présentée à la Chambre des Députés le 19 mars 1936 et renvoyée à votre Commission.

Si l'organisation de l'Enseignement de la langue bretonne peut et doit nécessiter une étude approfondie sur les modifi-

---

(1) Cette Commission est composée de MM. Hippolyte Ducos, président; Raymond Férin, Maurice Robert, Edouard Pascaud, Maurice Voirin, L'Hévéder, René Gounin, Desgranges, Gustave Doussain, Gaston-Gérard, vice-présidents; Guerret, Jordery, Bèche, Dupré, Gaston Manent, Romastin, Vaillant-Couturier, Le Corre, de Framond, Dommange, Devaud, secrétaires; André Albert, Joseph Bastide, Berlioz, de Champeaux, Chateau, Maurice Deudon, Escartefigue, duc d'Harcourt, Houel, Jonas, Emile Laurens, Le Bail, Lefèvre, de Lestapis, Léon Martin, Joseph Massé, Masteau, Pébellier, Pitois, Polimann, Prachay, Roumajon, Vaillandet.

cations qu'elle entraînera dans les programmes scolaires, il ne semble pas que le principe de cet enseignement puisse être discuté.

En faveur de l'Enseignement du breton, on peut faire valoir tant le nombre des bretonnants que l'antiquité de leur langue et la richesse de sa littérature; on peut faire valoir aussi le témoignage des personnalités les plus éminentes appartenant au monde scientifique, pédagogique, littéraire et politique, qui, toutes, ont reconnu la haute valeur humaine de l'enseignement bilingue. De nombreux pays étrangers ont d'ailleurs montré dans quelle estime ils tenaient l'étude des langues celtiques en leur ouvrant la porte de leurs écoles et de leurs universités. Comment pourrait-on refuser plus longtemps aux vaillantes populations bretonnes une satisfaction qu'elles réclament depuis si longtemps et aujourd'hui avec tant de force?

I. — LA LANGUE BRETONNE ET SA LITTÉRATURE

Le breton est, en Basse-Bretagne, c'est-à-dire dans le département du Finistère et la partie occidentale des départements des Côtes-du-Nord et du Morbihan, la langue d'au moins 1.200.000 personnes sur 1.500.000 habitants. Il est parlé dans une région bien déterminée, dont les limites sont nettement fixées : à l'intérieur de cette zone, les bretonnants forment une masse compacte, représentant un pourcentage très élevé de la population. Même dans les grandes villes comme Brest, ce pourcentage atteint au moins 60 %; quant aux campagnes, il y est le plus souvent voisin de 100 %.

Ainsi se perpétue à notre époque le breton qui est l'une des langues dérivées du celtique. Le celtique fut parlé, avant l'ère chrétienne, dans la plus grande partie de l'Europe et jusqu'en Asie Mineure.

La langue que parlèrent les Gaulois, ancêtres du peuple français, était aussi l'un des rameaux de cet antique idiome, et se rapprochait beaucoup de la langue des Bretons, leurs frères de race.

Cette observation s'appuie sur les ouvrages des savants les plus consciencieux, comme Georges Dottin, qui écrit dans son livre sur *La langue gauloise* (p. 26) : « La langue des Belges ne différait que légèrement de celle des Celtes et des Bretons, il ne me semble pas que Commios, roi des Morins de Gaule, ait eu besoin d'un interprète pour se faire comprendre en Grande-Bretagne. » — Camille Jullian, dans son *Histoire de la Gaule* (t. II, p. 368) affirme que ces langues « n'étaient séparées que par des différences dialectales sur lesquelles les étrangers n'étaient pas d'accord, et que la science moderne ne peut encore discerner ». D'ailleurs, le témoignage de Tacite ne vient-il pas nous convaincre que la langue des Gaulois différait fort peu de celle des Bretons : « *Sermo haud multum diversus* » (Tacite, *Agricolæ vita*, XI).

L'on peut dire que si le Gaulois avait survécu, il aurait aujourd'hui l'aspect de la langue bretonne. C'est pourquoi nous estimons que c'est un devoir pour nous Français qui nous réclamons de nos origines gauloises de sauvegarder ce dernier reste de la civilisation de nos ancêtres. Comme le disait le grand celtisant Joseph Loth : « Nous le devons à leur mémoire. » La langue bretonne fait partie du patrimoine national de la France.

Lorsque la domination romaine eût aboli en Gaule la langue de ses sujets, toute trace de celtisme eût disparu du continent et il ne nous en serait resté que quelques inscriptions, si, du IV<sup>e</sup> au VII<sup>e</sup> siècle, les tribus bretonnes, chassées de Grande-Bretagne par les invasions anglo-saxonnes, n'avaient apporté un renouveau celtique dans une région de la Gaule, l'Armorique, à laquelle ils donnèrent leur nom.

Vénérable par son antiquité qui lui donne déjà un titre suffisant à l'enseignement, le breton est riche, par ailleurs, d'une littérature ancienne et moderne qui le place au rang des langues de culture.

Seuls des ignorants ont pu parler de la pauvreté de l'ancienne littérature celtique. Elle est, au contraire, d'une richesse qui lui permet de soutenir la comparaison avec la littérature gréco-latine. En se rapportant à l'ouvrage de Georges Dottin, ancien doyen de la Faculté des Lettres de Rennes, sur *Les Littératures Celtiques*, il serait possible d'apporter ici une nomenclature de titres, qui, à elle seule, suffirait à prouver que les préventions nourries à l'encontre des œuvres littéraires des Celtes sont absolument injustifiées.

Nul n'ignore, d'ailleurs, l'influence que la littérature bretonne a eue sur toute l'Europe occidentale au Moyen Age. Elle est à l'origine des *Romans de la Table ronde* et des *Lais de Marie de France*; plus près de nous elle a inspiré les fameux poèmes des « Minnesinger » d'où Richard Wagner a tiré ses plus beaux chefs-d'œuvre.

Si nous nous arrêtons à une époque plus récente nous constatons que la littérature bretonne moderne n'est pas inférieure à celle qui la précède. En 1839 la publication du *Barzaz Breiz*, recueil de chants épiques bretons par Th. de la Villemarqué, attirera l'attention du monde civilisé sur « la matière de Bretagne ». Le recueil de La Villemarqué fut traduit en quinze langues, dont le français, l'anglais et l'allemand. Augustin Thierry et George Sand s'en firent en France les propagandistes enthousiastes.

La publication du *Barzaz Breiz* fut le point de départ d'un magnifique mouvement littéraire et culturel qui n'a cessé d'affirmer sa force et sa vitalité au cours du XIX<sup>e</sup> siècle et surtout depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle. Il ne saurait être question de rappeler ici le nom de tous ces chefs-d'œuvre qui se sont multipliés en Bretagne depuis la guerre mondiale. Mais il convient de citer l'œuvre la plus sublime qu'ait vu naître le

conflit sanglant, œuvre du soldat breton Jean-Pierre Calloc'h qui tomba face à l'ennemi le 10 avril 1917 : « Ce jour-là, écrivit M. J. Vendryès, professeur à la Faculté des Lettres de Paris et membre de l'Institut, le destin priva la Bretagne d'un poète qui, dans le mouvement actuel de renaissance littéraire avait sa place au tout premier rang ». Son œuvre, qui a été publiée sous le titre de : *Ar en Deulin*, contient des poèmes admirables, dont la fameuse *Prière du Guetteur*, universellement connue.

L'ouvrage de Calloc'h a été accueilli en France et dans le monde comme l'un des chefs-d'œuvre de la poésie contemporaine. Après René Bazin, membre de l'Académie française, qui préfaça *Ar en Deulin*, le professeur Van Hamel écrivait dans la grande revue hollandaise *De Witte Mier* : « Calloc'h fut le plus grand poète de Bretagne et plus que cela, un poète de l'humanité ». Cet article fut suivi d'une traduction de Calloc'h, en néerlandais, traduction que bien d'autres avaient précédées en de nombreuses langues étrangères.

La richesse et la valeur de la littérature de langue bretonne nous paraît déjà un argument suffisant pour faire admettre la langue qui a produit ces chefs-d'œuvre, dans l'enseignement officiel.

Mais, outre sa valeur littéraire, la langue bretonne possède un double intérêt, scientifique et humain, qui milite aussi en faveur de son enseignement.

## II. — L'UTILITÉ DE L'ENSEIGNEMENT DU BRETON

a) *Valeur propre du breton.* — Dans son ouvrage *La langue bretonne* (p. 54), M. Marcel Guieysse, fils de Paul Guieysse qui fut député radical de Lorient et Ministre de la Marine marchande, écrit que l'on constate facilement : « l'importance que présente, aux points de vue historique et philologique l'étude et la connaissance de la langue bretonne; elle apporte en particulier une aide précieuse à l'archéologie et à l'anthropologie ainsi qu'à la compréhension générale de la civilisation humaine ».

Mais plus encore que cette valeur scientifique, la valeur purement humaine de la langue bretonne est un argument en faveur de son admission à l'école. Elle est restée la langue d'une population de plus d'un million d'ouvriers et de paysans, partie de la population trop longtemps délaissée au point de vue culturel; les ouvriers agricoles, les artisans campagnards, les paysans privés jusqu'ici d'une instruction rationnelle, ont droit à l'enseignement de leur langue. Langue des pauvres, « langue prolétaire, langue des gueux de Bretagne », disait le socialiste Masson, le breton devrait bénéficier de la sympathie de toute l'élite instruite d'origine populaire.

De ce que, en effet, le breton est resté jusqu'ici la langue du peuple, on ne saurait prétendre la ravalier au rang d'un patois. C'est une langue véritable, étroitement apparentée aux autres langues celtiques, le gallois et l'irlandais. Elle est apte à devenir un excellent instrument de culture ainsi que le faisait ressortir Georges Dottin dans un article écrit en 1918. « Le vocabulaire français est pauvre en termes précis concernant les choses de la campagne, herbes, plantes, animaux, actions et observations journalières, tandis que dans le vocabulaire breton, ces termes abondent; en essayant d'absorber le breton dans le français, on réduit donc, en quelque sorte, la capacité intellectuelle des bretonnants ». Un excellent bretonnant, M. Georges Le Bail, ancien sénateur du Finistère, apportait l'appui de ses connaissances pratiques à l'opinion si autorisée du grand universitaire : « La langue bretonne, écrivait-il dans *Le Citoyen*, est une des plus riches, au point de vue des mots, de la syntaxe, de la construction et de la tournure des phrases. »

La langue littéraire, qui est aujourd'hui unifiée, est une langue riche et variée, un instrument de culture moderne, plus accessible au peuple breton qu'aucune autre langue étrangère. Comment pourrait-il en être autrement puisque la culture bretonne est d'origine essentiellement populaire? On a vu dans différents pays étrangers que l'enseignement de la langue maternelle entraîne infailliblement une Renaissance de la littérature paysanne que l'enseignement tel qu'il est compris actuellement tend à anéantir.

La connaissance du breton est donc, pour les populations bretonnes, une supériorité que nul n'est en droit de leur arracher, parce que ce serait leur interdire la connaissance d'un magnifique héritage intellectuel, littéraire, et artistique. « Tout peuple et toute fraction de peuple qui parle une autre langue maternelle que le peuple dirigeant, écrivait le précurseur du socialisme, Bebel, dans le *National Tidende* de Copenhague, en 1856, peut revendiquer au point de vue des intérêts de la civilisation et à celui des droits humains, d'être instruit dans la langue qu'ont parlée ses pères. » Il y a aussi un intérêt supérieur pour la France et pour l'humanité à sauvegarder les derniers vestiges d'une antique civilisation et d'une littérature qui reste riche, malgré les atteintes qu'elle a subies au cours des siècles passés.

Or, l'enseignement est nécessaire à la préservation et à la conservation du breton. « Ne pas l'enseigner, disait Georges Dottin, doyen de la Faculté de Rennes, équivaut à peu près à le supprimer. » Et Camille Jullian, le savant auteur de *l'His-toire de la Gaule*, s'écriait dans son discours de réception à l'Académie française : « On commet un crime quand on tue une langue. C'est en vain, encore une fois, que vous vous disculpez de ce forfait, en prétendant que c'est à ces langues de vivre seules... On tue une langue quand on ne l'enseigne

pas, quand on la laisse se corrompre, se polluer, se déformer de cent manières. Sera-ce l'honneur de la France d'avoir mené à bout cette extermination des nobles et charmants langages qui ont été ceux de nos pères. »

Mais admettre le breton dans l'Enseignement public, ce n'est pas seulement reconnaître la valeur propre de cette langue, c'est aussi et avant tout reconnaître la nocivité d'un système qui veut ignorer l'existence des idiomes locaux; c'est affirmer la valeur spirituelle du bilinguisme et l'incontestable utilité de l'emploi du breton pour l'Enseignement du français.

b) *La valeur du bilinguisme.* — Quarante années d'enseignement par la méthode directe ont eu pour résultat une diminution de la valeur humaine de la population bretonnante soumise à ce régime : elle a séparé intellectuellement l'enfant de son milieu et creusé un fossé entre les générations.

Outre cette lamentable conséquence au point de vue moral, la « méthode directe » se révèle néfaste en ce qu'elle favorise la formation d'un jargon aussi éloigné du français que du dialecte local : « Plus les dialectes perdent de terrain, disait M. Fortunat Strowsky, professeur à la Sorbonne, plus on parle mal le français. »

Cette méthode aboutit, en outre, à retarder l'épanouissement intellectuel de l'écolier. Comme l'a fait remarquer M. Trémintin, dans son exposé des motifs : « Pendant de longs mois, le petit bretonnant ne comprend rien aux explications purement françaises de son maître. Pendant des années il se ressentira de cette mauvaise méthode d'instruction, il lira, il parlera en français, mais pensera en breton. Cette gymnastique intellectuelle de traduction mentale n'est pas faite pour hâter les études ». Tous les instituteurs qui ont étudié la question de l'enseignement au moyen de la langue maternelle ont observé que la méthode directe avait toujours pour effet de retarder les études d'une manière très sensible. Elle oblige l'enfant à apprendre à lire dans une langue qu'il ne connaît pas, avant de pouvoir travailler à l'acquisition de nouvelles connaissances. La langue qu'il possède en arrivant à l'école, qui devrait lui être précieuse, devient ainsi pour lui un obstacle : « Peut-on, en effet, demande un instituteur provençal, M. Dupont, apprendre une langue par la seule lecture et sans la comparer avec celle que l'on parle habituellement? » Ce premier enseignement de la lecture dans le dialecte maternel est également préconisé par M. Paul Passy, directeur de l'École des Hautes Études.

On comprend que M. Ripert, chargé de cours à la Faculté des Lettres d'Aix, ait qualifié cette méthode « d'erreur pédagogique ».

La méthode bilingue offre, au contraire, l'avantage de faire connaître facilement deux idiomes à l'enfant. Elle lui donne aussi la faculté de les comparer et la possibilité de se livrer à

l'excellente gymnastique du thème et de la version : il sera mieux préparé par la suite à l'étude d'autres langues.

A ces avantages, la méthode bilingue joint celle, primordiale, d'améliorer la connaissance du français : « L'étude comparée du français et du dialecte local, écrit M. J. Aurouze, docteur ès lettres, donne de la langue officielle une connaissance rare, profonde, nuancée... non contente d'épurer la langue officielle, la comparaison permet encore de l'enrichir et de la régénérer. » M. Joseph Loth, professeur au Collège de France, ajoutait : « Un enseignement bilingue favoriserait la connaissance approfondie du français. »

La méthode bilingue permet, en effet, de faire mieux ressortir aux yeux de l'élève les différences qui existent entre la langue nationale et sa langue maternelle.

Ces différentes raisons ont amené le Conseil général de l'Ariège, dans sa séance du 12 juillet 1925, à émettre un vœu, à la demande de M. Ducos, député, en faveur de l'application de la méthode bilingue dans les régions de langue occitane. Et dans son rapport devant la Chambre en date du 28 août 1924 M. Ducos rappelait que « dans l'enseignement primaire, un grand nombre d'inspecteurs, de directeurs d'écoles, d'instituteurs, de professeurs d'école normale, ont commencé à organiser l'utilisation de la langue d'oc, suivant le dialecte de la région, pour l'enseignement du français. C'est une méthode pédagogique excellente ». Rappelons d'ailleurs que le grand leader socialiste, Jean Jaurès, fut un partisan enthousiaste de la méthode bilingue. Il écrivit à ce sujet dans *La Dépêche de Toulouse*, en août 1911, une série d'articles où il exposait avec ardeur les féconds résultats que pourrait avoir ce système : « Pourquoi ne pas profiter, disait-il, de ce que la plupart des enfants de nos écoles connaissent et parlent encore ce qu'on appelle d'un nom grossier « le patois »? Ce ne serait pas négliger le français : ce serait le mieux apprendre, au contraire, que de le comparer familièrement dans son vocabulaire, dans sa syntaxe, dans ses moyens d'expressions, avec le languedocien et le provençal. Ce serait pour le peuple de France du Midi le sujet de l'étude linguistique la plus vivante, la plus familière, la plus féconde pour l'esprit. »

De remarquables interventions de MM. Edouard Herriot, Leygues, de Magallon, Duclaux-Monteil, Fribourg, etc., ont d'ailleurs été faites à la tribune de la Chambre des Députés, pendant les précédentes législatures, en faveur de la littérature française en langue d'oc, trop méconnue jusqu'à ce jour. Une enquête menée par M. Emile Ripert, sur l'opportunité d'admettre au baccalauréat la langue du Midi a reçu l'approbation des littérateurs, des hommes politiques et des universitaires qui ont donné leur avis.

Or, ce qui est vrai pour le provençal l'est aussi pour le breton. « La comparaison du français et de la langue d'oc, assure M. Dottin, doyen de la Faculté des Lettres de Rennes,

langues l'une et l'autre issues du latin, est bien moins profitable que la comparaison du français et du celtique... On ne peut éliminer du langage les bretonismes que par une comparaison réfléchie des nuances du français et du breton. » Et M. Georges Le Bail demandait : « Pourquoi ne pas laisser la liberté du choix entre la « méthode directe » et la méthode indirecte, ou même recommander la combinaison des deux à la fois, suivant les cas et les choses à exprimer ou à enseigner... La « méthode directe » aujourd'hui en usage, force la mémoire et ne cultive pas l'esprit. La méthode indirecte mettra l'enfant à l'abri des bretonismes, si funestes à la correction et à la tenue du français. »

C'était cette même idée qu'exprimait Paul Guileysse dans un article en faveur du breton : « Je désire, écrivait l'homme d'Etat morbihannais, que les enfants apprennent le breton méthodiquement, en même temps que le français, l'une des langues servant à l'autre. » Déjà en 1905, M. Collignon, préfet du Finistère, déclarait au Conseil général que : « La méthode bilingue serait la meilleure pour initier les jeunes Bretons à la langue française, tout en leur inspirant le légitime respect de l'idiome original légué par les aïeux. »

La revue *Ar Falz* (La Faucille), bulletin des instituteurs laïques partisans de l'Enseignement du breton, résume de la façon suivante les arguments essentiels d'ordre pédagogique, en faveur de l'enseignement bilingue, dans le cas particulier du breton : « L'enseignement de la langue maternelle, écrite, aura un effet plus durable que la méthode actuellement utilisée; il permettra de prendre l'enfant à six ans avec sa formation d'esprit, ses connaissances linguistiques et culturelles, consistant en observations précises de la nature et de la vie des champs, en un vocabulaire technique souvent étendu, ayant rapport au milieu rural. Il supprimera les piétinements du début, les contraintes spirituelles imposées aux tout petits, ainsi que les punitions infâmantés. Il liquidera l'analphabétisme post-scolaire, véritable plaie de la Bretagne rurale. Il rétablira, enfin, la confiance en soi et fera cesser le mépris pour la classe paysanne, mépris plus fort en Bretagne du fait de la langue. »

Concluons avec MM. Ernault et Dottin : « La connaissance et la pratique de leur idiome celtique n'empêchent point beaucoup de bas-Bretons de devenir aussi forts en français que leurs compatriotes de n'importe quelle région. Il faudrait avoir la vue singulièrement courte pour ne pas apercevoir quels avantages intellectuels tout paysan bas-Breton peut tirer de cette situation privilégiée. » De fait de nombreuses personnalités politiques et scientifiques et de nombreux pays étrangers, notamment la Grande-Bretagne, l'U. R. S. S., les Etats d'Europe Centrale et Orientales, ont pris des mesures en faveur de l'enseignement des langues particulières.

III. — ENSEIGNEMENT DES LANGUES LOCALES EN FRANCE  
ET DU CELTIQUE A L'ÉTRANGER

Les avantages intellectuels et la nécessité de la méthode bilingue ont été reconnus, dans le passé, par plusieurs Ministres de l'Instruction publique, notamment MM. Leygues, Lafferre et Honorat, qui ont organisé ou autorisé vingt-sept chaires de langue d'oc, réparties en six Facultés et plusieurs Lycées du Midi. François Albert avait agi de même dans les établissements secondaires et les Ecoles Normales d'occitanie.

Dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, la langue allemande est de même l'objet d'un enseignement dans les écoles normales, ainsi que dans les écoles primaires. Il en est de même pour la langue arabe dans les écoles des départements d'Algérie.

Enfin, il est nécessaire de faire remarquer que de nombreuses langues étrangères sont admises à l'examen du baccalauréat : à côté de langues européennes comme le roumain, le danois, le norvégien, le suédois, le hollandais, le polonais, le tchèque, le bulgare et le grec, on trouve des langues asiatiques et africaines, comme l'arménien, le cambodgien et le malgache : refusera-t-on au jeune breton le droit que l'on accorde aux indigènes de Madagascar? Refusera-t-on au celtique l'entrée de l'enseignement français alors qu'il a conquis droit de cité dans de nombreux pays étrangers?

La langue irlandaise, ou gaélique, est, naturellement, enseignée dans toutes les écoles primaires, secondaires et supérieures de l'Etat libre d'Irlande, dont elle est langue officielle. Mais cette mesure si sage avait été prise dès 1909 par le Gouvernement anglais lui-même : « Je me trouvais, en 1913, en Irlande, disait M. Joseph Loth au cours d'une conférence, dans un coin perdu des montagnes du comté de Cork, près des frontières du Kerry, afin d'y étudier l'irlandais parlé.

J'appris, à mon très grand étonnement, que depuis quatre ans le Gouvernement anglais avait rendu obligatoire l'enseignement de l'irlandais ». En Ecosse, le gaélique est également enseigné dans toutes les écoles des Highlands, car, ajoutait l'éminent professeur, « nos voisins les Anglais, beaucoup moins centralisateurs que nous, tout en étant tout aussi soucieux de la conservation du sentiment national, nous donnent, en matière de langues, un exemple des plus instructifs. Dans le Pays de Galles, le gallois est enseigné partout, aussi bien dans les écoles primaires que dans les établissements secondaires ou supérieurs. La connaissance de l'anglais n'en souffre pas le moins du monde. Il en serait de même en France si le breton était enseigné. »

Mais ce n'est pas seulement chez les populations qui les parlent que les langues celtiques sont étudiées. De nombreuses chaires d'études celtiques existent dans différents pays d'Europe et d'Amérique. C'est ainsi qu'on en compte, actuelle-

ment, trois en Angleterre, à Cambridge, à Oxford et à Londres; sept en Allemagne, à Berlin, à Francfort-sur-le-Main, à Hambourg, Iéna, Breslau, Rostock et Bonn. Il en existe une en Autriche, à Vienne, une aussi en Danemark, une encore en Norvège, à Oslo, une enfin en Suisse, à Bâle. En Hollande, les Universités d'Amsterdam et d'Utrecht sont pourvues de chaires de celtique. Enfin les Etats-Unis en ont plusieurs, dont celle de Columbia et celle de l'Université de Chicago.

Alors que les études celtiques sont partout en progrès, nous avons la tristesse de constater qu'il est loin d'en être de même dans notre pays. C'est ainsi que l'on a vu disparaître une à une la chaire que M. Loth occupait au Collège de France, la chaire de breton occupée à Poitiers par M. Ernault, sans parler de la chaire de celtique qui existait à Strasbourg sous le régime allemand.

Contre cette indifférence des pouvoirs publics, de nombreuses protestations se sont déjà fait entendre, de nombreuses démarches ont été tentées.

#### IV. — LE MOUVEMENT EN FAVEUR DU BRETON

Avant même la mise en chantier d'une réorganisation de l'enseignement, le Gouvernement avait reçu une pétition en faveur de l'enseignement du breton, signée par Ch. de Gaulle, Henri Gaidoz, fondateur de *La Revue Celtique* et Charencey.

Mais c'est surtout depuis le début du xx<sup>e</sup> siècle que les interventions se sont multipliées pour obtenir l'entrée du breton à l'école. La première fut celle que Paul Guieysse, député de Lorient, fit en novembre 1909 auprès de M. Gaston Doumergue, alors Ministre de l'Instruction publique, à la tête d'une délégation de cinq députés, au nom de la représentation républicaine de Bretagne. Elle fut suivie, en mars 1910, par celle du Marquis de L'Estourbeillon, député de Vannes, avec l'appui des députés de droite.

En 1919, M. Maurice Bouilloux-Lafont, député du Finistère, réclamait à la Tribune de la Chambre, l'enseignement officiel du breton. M. Pierre Trémintin, député du Finistère, fit une démarche identique le 2 décembre 1924 et le 13 décembre 1925. En janvier 1926, M. Inizan renouvelait sa demande. Enfin, en janvier 1927, le Marquis de L'Estourbeillon demanda de nouveau au Président du Conseil d'admettre l'enseignement du breton dans les écoles de l'Etat.

Toutes ces interventions, qu'elles fussent présentées par des députés de droite ou de gauche, n'ont pas eu, jusqu'ici, le résultat qu'on était en droit d'espérer.

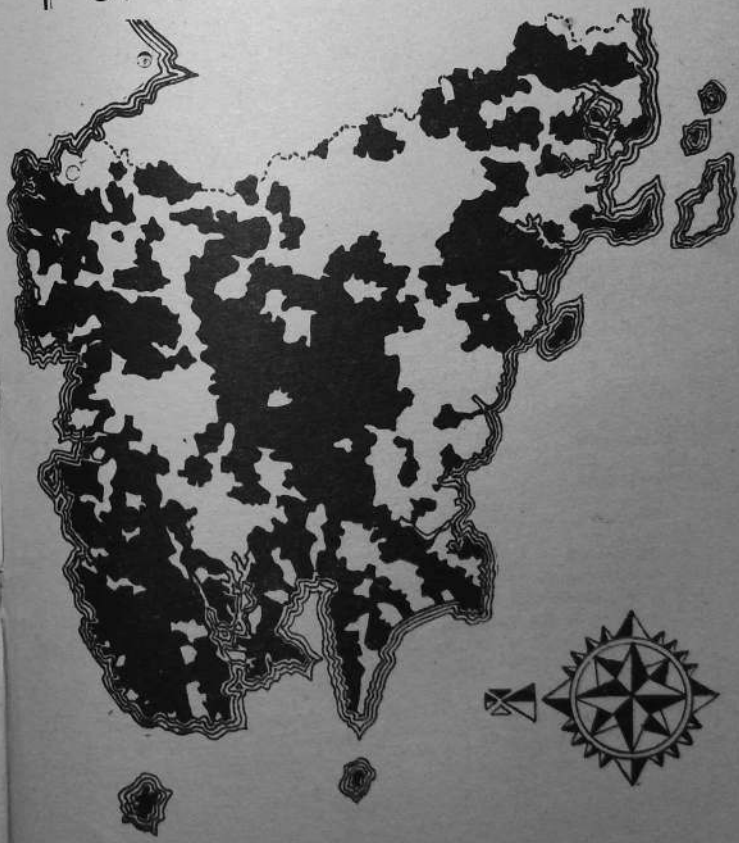
Mais dans ces dernières années, le mouvement en faveur de l'enseignement du breton a pris une extension et une force nouvelles. Cette revendication est à l'heure actuelle soutenue par un considérable mouvement d'opinion. A la fin de 1933, une pétition réclamant l'admission du breton à l'école pri-

### GOUELED - BREIZ

- Parreziou a du gant ar brezoneg.
- Parreziou n'o deus ket votet-c'hoaz.

Les parties teintées de noir sur la carte représentent les territoires des communes de Basse-Bretagne ayant demandé l'enseignement du breton à la date du 1<sup>er</sup> avril 1938.

La ligne de pointillés indique la limite linguistique. Araok atao evit ar Brezoneneg er Skol !





maire circula dans la commune de Guerlesquin et fut signée par toutes les notabilités de la commune : conseillers municipaux, membres de l'enseignement public et privé, ainsi que 130 chefs de famille, appartenant à tous les milieux. Le Conseil municipal, dans sa séance du 31 janvier 1934, vota à l'unanimité un vœu demandant l'Enseignement du breton parallèlement au français. Cette manifestation, rompant avec un long silence, a ouvert une campagne qui dure encore. Elle fut appuyée par la pétition « pour l'enseignement de la langue bretonne » du groupe des instituteurs publics, dont l'organe est *Ar Falz* (La Faucille). La mort de son jeune fondateur, Yann Sohier, le 22 mars 1935, a un peu ralenti le mouvement en faveur de cette pétition qui déjà se couvrait de milliers de signatures.

Au cours de l'année 1934 diverses autres municipalités avaient suivi l'exemple de celle de Guerlesquin; mais le mouvement a pris de l'extension surtout après la création d'une association du nom de « Ar Brezoneg er Skol » (Union pour le breton à l'école). Depuis lors, il s'est développé dans toutes les sphères : il a obtenu l'appui de nombreux journaux et revues, de toutes les sociétés savantes de Bretagne, de la plupart des sociétés bretonnes et des associations de Bretons émigrés. Il a obtenu aussi l'approbation de la Chambre d'Agriculture et de la Chambre de Commerce des Côtes-du-Nord, des Chambres de Commerce de Brest et de Quimper, du VI<sup>e</sup> Groupement régional économique, de la Fédération des Syndicats d'initiative de Bretagne.

De nombreux sénateurs et députés bretons, appartenant à tous les partis politiques, sont venus donner leur adhésion à cette campagne. Enfin le vœu en faveur de l'enseignement du breton a été voté par un grand nombre de villes et de communes rurales au cours de ces trois dernières années. A la fin de 1934, la pétition avait recueilli l'approbation de 27 conseils municipaux. En 1935, on a enregistré 84 votes nouveaux et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1936 on en a compté 156, ce qui porte à 267 le nombre des conseils municipaux qui, à ce jour, ont revendiqué l'enseignement du breton. La population représentée par ces votes constitue approximativement un peu plus de la moitié de la population de la Basse-Bretagne. Enfin, le Conseil d'arrondissement de Lorient, les trois Conseils généraux des Côtes-du-Nord, du Finistère et du Morbihan, représentant plus de 1.830.000 habitants, ont réclamé, à l'unanimité (sauf deux abstentions pour le Morbihan) l'enseignement officiel de la langue bretonne.

Le mouvement en faveur de l'Enseignement du breton prend ainsi peu à peu l'allure d'un véritable et impressionnant plébiscite.

De nouveaux votes de Conseils municipaux viennent chaque semaine apporter leur appui à la campagne ainsi déclenchée. Ces votes émanent des assemblées communales les plus

diverses, celles des grandes villes comme celles des campagnes, celles de droite comme celles de gauche ou du centre. On peut dire qu'à l'heure actuelle dans son immense majorité la Basse-Bretagne est gagnée au principe de l'enseignement du breton.

L'attachement des Bretons à leur langue n'est en effet ni l'apanage d'une classe sociale, ni la chose d'une confession religieuse, ni le fait d'un parti politique : « Ce reproche adressé à la langue bretonne, écrivait M. Georges Le Bail, s'adresse à la carence des hommes et non aux tendances de la langue. Depuis 1870, la partie bretonnante de la Bretagne s'est constamment placée à l'avant-garde du progrès démocratique ». L'en- dans sa très belle thèse sur « Le Finistère Agricole ». L'enthousiasme avec lequel tous ces conseils municipaux, ces sociétés bretonnes et ces conseils généraux ont adhéré au vœu de « Ar Brezoneg er Skol », montre avec évidence que la grande masse du peuple breton désire ardemment que sa langue soit enseignée.

Les arguments qui nous ont été développés par les partisans de l'Enseignement du breton sont trop pertinents et trop concordants pour qu'il soit possible de ne pas les prendre en considération. L'intérêt bien compris de la France, qui domine nos préoccupations, doit nous déterminer à prendre une décision favorable à la langue bretonne. De toutes les raisons que nous avons exposées, il ressort clairement que le bien-fondé de la proposition de M. Trémintin ne saurait être mis en doute et qu'elle répond, dans le principe qu'elle pose, aux aspirations de la Bretagne toute entière.

#### CONCLUSION

Nous vous proposons donc d'adopter le principe posé par la proposition de M. Trémintin, mais dans la forme nous vous demanderons d'y apporter quelques modifications. S'il est profondément désirable et nécessaire que la langue bretonne prenne place dans l'enseignement officiel, il ne saurait échapper à quiconque qu'elle ne devra y pénétrer que progressivement. Le breton n'ayant pas encore été enseigné, n'est possédé de façon parfaite, malgré le recrutement départemental, que par un petit nombre d'instituteurs et d'institutrices. Il est donc impossible de faire pénétrer du jour au lendemain l'enseignement de la langue bretonne à l'école primaire. Tout au plus pourra-t-on recommander aux maîtres de s'en servir à l'occasion des explications qu'ils pourront être amenés à donner à leurs élèves. Il est nécessaire, au contraire, en vue de l'extension progressive de l'Enseignement du breton à l'école primaire de l'introduire, dès maintenant, dans le programme des écoles normales primaires où il contribuera à la formation des élèves-maîtres et les mettra à même, en Basse-Bretagne, de mieux accomplir leur mission.

De même, il paraît sans inconvénient d'inscrire, dès maintenant, la langue bretonne dans le ressort de l'Académie de Rennes comme deuxième langue au baccalauréat, rétablissant ainsi l'égalité avec le gallois, frère du breton reconnu comme langue officielle par le gouvernement anglais.

En somme, il paraît nécessaire de préciser que le but à atteindre est l'Enseignement de la langue bretonne parallèlement au français dans les écoles primaires, et les écoles primaires supérieures, les lycées et collèges du Finistère et de la région bretonnante des Côtes-du-Nord et du Morbihan, ainsi que dans les écoles normales primaires de ces trois départements; il résulte des considérations diverses que nous venons d'examiner que des mesures transitoires devront, dans certains cas, être prises et être précédées d'études techniques. L'introduction de la langue bretonne dans les programmes d'enseignement, si elle peut être faite immédiatement dans certaines catégories d'établissements d'enseignement (écoles normales, lycées et collèges), ne peut l'être dans d'autres qu'après un certain délai et, notamment, lorsque les maîtres auront acquis une certaine culture bretonne dont ils sont encore trop souvent dépourvus.

Aussi, nous vous demandons de transformer la proposition de loi de M. Trémintin en une Proposition de résolution que nous demanderons au Gouvernement de mettre à l'étude dans le plus bref délai possible. La nécessité de la réforme que nous préconisons se fait, en effet, de jour en jour plus nettement sentir et la Commission de l'enseignement doit être unanime à reconnaître cette nécessité.

Nous vous proposons, en conséquence, d'adopter le texte suivant :

#### PROPOSITION DE RÉSOLUTION

*La Commission de l'Enseignement invite le Gouvernement à étudier dès maintenant et à mettre en application de manière progressive l'enseignement de la langue bretonne, parallèlement à celui de la langue française, dans les écoles primaires, les écoles primaires supérieures, les lycées et collèges du Finistère et de la région bretonnante des Côtes-du-Nord et du Morbihan, ainsi que dans les écoles normales primaires de ces trois départements.*

× ×

Cette résolution a été votée à l'unanimité le 30 juin 1937, à la suite du rapport de M. l'Abbé DESGRANGES, député du Morbihan sur la proposition de loi de M. TRÉMINTIN, député démocrate populaire du Finistère et à la suite des interventions concordantes de M. DUCOS, député radical-socialiste de la Haute-Garonne, président de la Commission, LE BAH, député radical-socialiste du Finistère, LE CORRE, député communiste de Seine-et-Oise et DOMMANGE, député U. R. D. de Paris.

#### IV

Le peuple de Bretagne, l'opinion française et internationale, sans distinction de parti ou de tendance, applaudissent à notre action.

#### DOCUMENTS

recueillis et dressés par Yves BRIAND et Patrik GUERIN.

Skoazomp holl an eil d'eguil  
evit lakaat ar Brezoneg er Skol!

# RÉSULTATS DE LA CAMPAGNE

DE

## « AR BREZONEG ER SKOL »

à la date du 1<sup>er</sup> mai 1938

Au cours des années : 1934, 1935, 1936, 1937, ont adopté un vœu en faveur de l'Enseignement de la langue bretonne :

- 1° La Commission de l'Enseignement de la Chambre des Députés et le Groupe Parlementaire de défense des intérêts bretons;
- 2° Les Conseils Généraux du Finistère, des Côtes-du-Nord et du Morbihan; le Conseil d'Arrondissement de Lorient;
- 3° La Chambre d'Agriculture et la Chambre de Commerce des Côtes-du-Nord; les Chambres de Commerce de Brest et de Quimper, le VI Groupement régional économique; la Fédération des S. I. de Bretagne;
- 4° Toutes les Sociétés Savantes de Bretagne et les Sociétés d'Action Bretonne, les Associations de Bretons émigrés;
- 5° Les 346 Conseils Municipaux suivants :

### FINISTÈRE

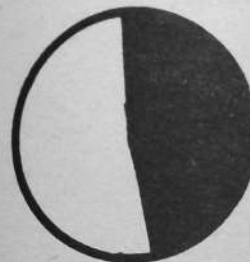
Argol.  
Beuzec-Cap-Sizun.  
Bodilis.  
Bohars.  
Bolazec.  
Botsorhel.  
Brasparts.  
Brélès.  
Briec.  
Camaret.  
Carantec.  
Carhaix.  
Châteaulin.  
Châteauneuf-du-Faou.  
Cléden-Cap-Sizun.  
Cléden-Poher.  
Cléder.  
Coat-Méal.  
Collorec.

Commana.  
Concarneau.  
Coray.  
Crozon.  
Daoulas.  
Dinéault.  
Dirinon.  
Douarnenez.  
Edern.  
Elliant.  
Gouesnou.  
Gouézec.  
Goulien.  
Goulven.  
Gourlizon.  
Guerlesquin.  
Guiclan.  
Guiler.  
Guimaëc.  
Guipavas.

Guipronvel.  
Guissény.  
Ile-de-Sein.  
Kerfeunteun.  
Kergloff.  
Kerlaz.  
Kerlouan.  
Kernilis.  
Kernouès.  
Kersaint-Plabennec.  
La Feuillée.  
La Forêt-Fouesnant.  
La Martyre.  
Lampaul-Ploudalmézeau.  
Lanarvily.  
Landéda.  
Landévennec.  
Landivisiau.  
Landrévarzec.  
Landudal.  
Landudec.  
Langolen.  
Lanriec.  
Lanhourneau.  
Lanildut.  
Lannédern.  
Lannilis.  
Lanrivoaré.  
Laz.  
Le Bourg-Blanc.  
Le Faou.  
Le Huelgoat.  
Lennon.  
Lesneven.  
Leuhan.  
Loc-Brévalaire.  
Loc-Eguiner.  
Locmaria-Berrien.  
Locmaria-Plouzané.  
Locquirec.  
Loetudy.  
Lopérec.  
Loqueffret.  
Mahalon.  
Mellac.  
Milizac.  
Morlaix.  
Moireff.  
Nizon.  
Ouessant.  
Penbars.  
Penmarc'h.  
Plabennec.  
Pleuven.  
Ploaré.

Plomelin.  
Plomeur.  
Plomodiern.  
Plonéour-Lanvern.  
Plonévez-du-Faou.  
Plouarzel.  
Ploudalmézeau.  
Ploudaniel.  
Plouédern.  
Plouégat-Moysan.  
Plouescat.  
Plouézoc'h.  
Ploudiry.  
Plougar.  
Plougastel-Daoulas.  
Plougouvelin.  
Plougoum.  
Plouguer.  
Plouguerneau.  
Plouguin.  
Plouhinec.  
Plouider.  
Plounéventer.  
Plounévezel.  
Plounévez-Lochrist.  
Plouyé.  
Plounévez-Porzay.  
Plourin-Ploudalmézeau.  
Plouvien.  
Plouvorn.  
Plouzane.  
Plouzévédé.  
Pluguffan.  
Pont-Aven.  
Pont-Croix.  
Port-Launay.  
Porspoder.  
Pouldavid.  
Pouldreuzic.  
Poullan.  
Poullaouen.  
Quéménéven.  
Quimper.  
Roscoff.  
Rosnoën.  
Rosporden.  
Saint-Coulitz.  
Saint-Divy.  
Saint-Goazec.  
Saint-Hernin.  
Saint-Jean-du-Doigt.  
Saint-Jean-Trolimon.  
Saint-Marc.  
Saint-Martin-des-Champs.  
Saint-Méen.

## LA CAMPAGNE D'A. B. E. S. au 1<sup>er</sup> Avril 1938

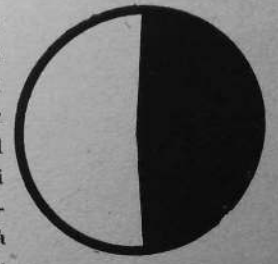


COMMUNES

305 communes de Basse-Bretagne, presque toutes rurales, sur 634, ont réclamé l'enseignement du breton. La tache noire gagne chaque jour sur la tache blanche,

Dans le Finistère, le seul département totalement bretonnant, 167 communes sur 301 se sont jointes à la campagne.

710.000 habitants de Basse-Bretagne, sur 1.430.000, ont demandé l'enseignement du breton par la voix de leur conseil municipal. Le total serait beaucoup plus élevé si les grandes villes : Brest, Lorient, Vannes, n'étaient jusqu'à ce jour restées en dehors du mouvement. ABES a dès maintenant l'appui de la majorité de la population rurale bretonnante qui n'atteint que 1.200.000 personnes.



POPULATION

### TABLEAU RECAPITULATIF

des communes ayant demandé l'enseignement du breton

PROVINGES	NOMBRE DE COMMUNES	MAJORITÉ ABSOLUE	VOTES FAVORABLES	VOTES NÉCESSAIRES
LÉON .....	116	59	73	0
TRÉGOR et GOELLO	161	81	70	11
CORNOUAILLE ...	219	110	114	0
VANNETAIS .....	141	71	48	23
BASSE-BRETAGNE.	637	319 (1)	305	14 (1)
HAUTE-BRETAGNE			37	

(1) Les chiffres des colonnes 3 et 5 ne peuvent s'additionner.

Saint-Pierre-Quilbignon.  
 Saint-Pol-de-Léon.  
 Saint-Renan.  
 Saint-Servais.  
 Saint-Thégonnec.  
 Saint-Thois.  
 Saint-Thonan.  
 Saint-Vougay.  
 Saint-Yvi.  
 Santec.  
 Scaër.  
 Spézet.  
 Faulé.  
 Trebabu.  
 Tréboul.  
 Trefflagat.  
 Trégarantec.  
 Treglonou.  
 Trémaouezan.  
 Trémeoc.  
 Tréogat.  
 Tréouergat.

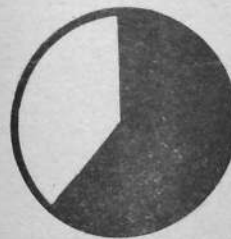
**COTES-DU-NORD**

Berhet.  
 Bréhat.  
 Brélévenez.  
 Bringolo.  
 Buhulien.  
 Bulat-Pestivien.  
 Callac.  
 Camlez.  
 Duault.  
 Carnoët.  
 Glomel.  
 Gommenec'h.  
 Gouarec.  
 Grâces-Guingamp.  
 Haut-Corlay.  
 Kerbors.  
 Kergrist-Moëlou.  
 Kerpert.  
 Kerien.  
 Langoat.  
 Laniscat.  
 Lanloup.  
 Lanmodez.  
 Lannion.  
 Lanrivain.  
 Lanrodec.  
 Lanvellec.  
 Lanvollon.  
 La Roche-Derrien.  
 Le Faouët-Lanvollon.

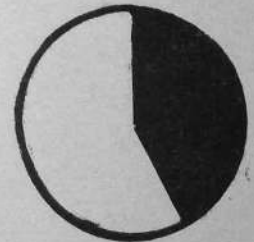
Le Moustoir.  
 Lézardrieux.  
 Locarn.  
 Loguivy-Lannien.  
 Loguivy-Plougras.  
 Louargat.  
 Maël-Pestivien.  
 Minihy-Tréguier.  
 Paimpol.  
 Perros-Guirec.  
 Plésidy.  
 Plestin.  
 Pleubian.  
 Pleudaniel.  
 Pleumeur-Bodou.  
 Pleumeur-Gautier.  
 Ploézal.  
 Plouagat.  
 Plouaret.  
 Ploubazlanec.  
 Ploubezre.  
 Plougrescant.  
 Plouguiel.  
 Ploulec'h.  
 Plounerin.  
 Plounévez-Moëdec.  
 Plounez.  
 Plourivo.  
 Plouzelambre.  
 Plufur.  
 Pommerit-Jaudy.  
 Pommerit-le-Vicomte.  
 Plusquellec.  
 Plussulien.  
 Pontrieux.  
 Prat.  
 Quemper-Guézennec.  
 Quemperven.  
 Rospez.  
 Saint-Adrien.  
 Saint-Clet.  
 Saint-Connec.  
 Saint-Nicolas-du-Pélem.  
 Saint-Jean-Kerdaniel.  
 Saint-Michel-en-Grève.  
 Serval.  
 Tonquedec.  
 Trébrivan.  
 Ireffrin.  
 Iredrez.  
 Trégastel.  
 Tréglamus.  
 Tréguier.  
 Vieux-Marché.

**COMMUNES  
 (Basse-Bretagne)**

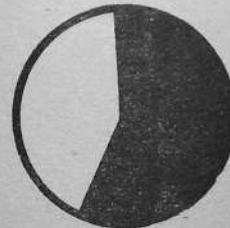
Les parties en noir représentent, par rapport au nombre total des communes de chaque pays, celles qui ont demandé l'enseignement du breton.



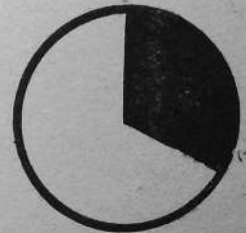
LÉON



TRÉGOR ET GOELO

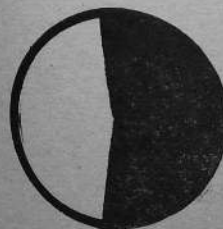


CORNOUAILLE

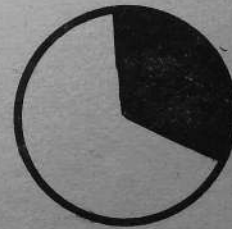


VANNETAIS

**POPULATION  
 (Basse-Bretagne)**



FINISTÈRE



MORBIHAN



CÔTES-DU-NORD

Les parties en noir correspondent au nombre des habitants représentés par les conseils municipaux ayant demandé l'enseignement du breton (pour les Côtes-du-Nord et le Morbihan, il n'est tenu compte que de la partie bretonnante du département).

**MORBIHAN**

Arradon.  
 Belz.  
 Bignan.  
 Branderion.  
 Calan.  
 Caudan.  
 Elven.  
 Guidel.  
 Grandchamp.  
 Gourin.  
 Groix.  
 Guémené-sur-Scorff.  
 Guiscriff.  
 Hennebont.  
 Hœdic.  
 Ile-d'Arz.  
 Ile-aux-Moines.  
 Inzinzac.  
 Kervignac.  
 Langonnet.  
 Languidic.  
 Lanvaudan.  
 Le Faouët.  
 Le Saint.  
 Merlevenez.  
 Meslan.  
 Moréac.  
 Moustoirac.  
 Nostang.  
 Noyal-Pontivy.  
 Plaudren.  
 Ploërdut.  
 Ploëren.  
 Plouay.  
 Plouharnel.  
 Ploubinec.  
 Plouray.  
 Pluneret.  
 Pluvigner.  
 Pont-Scorff.  
 Priziac.  
 Quéven.  
 Quiberon.  
 Roudouallec.  
 St-Caradec-Trégomel.  
 Saint-Gildas-de-Rhuys.  
 Saint-Jean-Brévelay.  
 Saint-Nolff.  
 Saint-Pierre-Quiberon.  
 Sainte-Mélène.  
 Surzur.

Theix.  
 Treffleau.  
 Tréglomel.  
 Tour du Parc.

**PAYS NON BRETONNANT**

*Côtes-du Nord*

Andel.  
 Binic.  
 Cohiniac.  
 Corseul.  
 Dinan.  
 Etables.  
 Hénon.  
 Langast.  
 Lantic.  
 Le Faël.  
 Le Leslay.  
 Maroué.  
 Plourhan.  
 Plédéliac.  
 Pordic.  
 Saint-Julien.  
 Saint-Quay-Portrieux.  
 Trémereuc.  
 Treveneuc.

*Morbihan*

Guéhenno.  
 Guer.  
 La Roche-Bernard.  
 Muzillac.  
 Peillac.  
 Pluherlin.  
 Plumelec.  
 Questembert.  
 St-Vincent-sur-Oust.

*Loire-Inférieure*

Avessac.  
 Fégréac.  
 Guérande.  
 Piriac-sur-Mer.  
 Saint-Joachim.  
 Saint-Nicolas-de-Redon.

*Ille-et-Vilaine*

Langon.  
 Redon.  
 Tresbœuf.

**SOCIÉTÉS SAVANTES DE BRETAGNE**

Société Archéologique du Finistère.  
 Société Bretonne d'Etudes du Finistère.  
 Société d'Emulation des Côtes-du-Nord.  
 Société de Géographie de Lorient.  
 Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne.  
 Société d'Histoire et d'Archéologie de Saint-Malo.  
 Société Polymathique du Morbihan.  
 Société d'Archéologie d'Ille-et-Vilaine.

**GROUPEMENTS DIVERS BRETONS**

Anciens Elèves du Collège de Guingamp.  
 Anciens Elèves du Collège de Saint-Charles de Saint-Brieuc.  
 Bleun-Brug (*Association Catholique Bretonne*).  
 Ar Falz (*Groupe des Instituteurs laïques partisans du breton*).  
 Bretons de Compiègne.  
 Bretons de l'Yonne.  
 Bro-Goz d'Alger.  
 Cercle Celtique de Paris.  
 Cercle Celtique de Rennes.  
 Fédération des Syndicats d'Initiative de Bretagne.  
 Syndicat d'Initiative de Quimperlé.  
 Syndicat d'Initiative de Morlaix.  
 Groupe des Bretons Emancipés.  
 Amicale des Bretons de Lyon.  
 Amicale des Bretons de Lille.  
 Cercle d'Etudes de Brest.  
 Cercle Celtique de Lorient.  
 Union Bretonne du Loiret.  
 Cercle Celtique de Perros-Guirec.  
 Cercle Celtique de Saint-Brieuc.  
 Cercle Celtique de Saint-Nicolas-du-Pelem.  
 Cercle Celtique du Trégor.  
 Les Amis de la Commune de Nantes.  
 Nevezadur.  
 Cercle des Etudiants Bretons de Paris.  
 Fédération des Associations Bretonnes de Paris et d'Ille-de-France.  
 Fédération des Cercles Celtiques.  
 Fédération Régionaliste de Bretagne.  
 Finistériens de Paris.  
 Gorsedd des Bardes.  
 K. A. V. (*Association des Joueurs de Binou, Paris*).  
 Médecins Bretons.  
 Union des Œuvres Bretonnes Libres de Guingamp.  
 Union Régionaliste Bretonne (*Kevredigez broadel Breiz*).  
 Unvaniez Seiz Breur.  
 Strollad ar Vrezonegerien.

**GROUPEMENTS NON BRETONS**

Congrès Celtique International.  
 Assises du Régionalisme Nivernais.  
 Collège Bardique des Gaules.

Fédération Régionaliste Française.  
Société des Sciences de l'Yonne.  
Fédération Morvandelle de Tourisme.

De nombreuses Sociétés ont en outre émis des vœux qui ne sont pas encore parvenus à Ar Brezoneg er Skol.

## RÉPARTITION POLITIQUE des Membres de la Commission de l'Enseignement et des Beaux-Arts de la Chambre des Députés

à la date du 30 juin 1937  
où fut adopté à l'unanimité le rapport sur l'enseignement  
du breton

Communistes. — MM. COGNIOT, HONEL, LE CORRE, PRACHAY,  
VAILLANT-COUTURIER.

Fédération démocratique et radicale indépendante (U.R.D.). —  
DOMMANGE, FRAMOND (de) Joseph MASSÉ, THIBON.

Gauche démocratique et radicale indépendante. — ESCARTE-  
FIGUE, MASTEAU, GASTON-GÉRARD.

Gauche indépendante, partis C. Pelletan, frontiste, unité  
prolétarienne et Jeune République. — ALBERT (André), CHA-  
TEAU.

Alliance des républicains de gauche et des radicaux indé-  
pendants. — CHAMPEAUX (de), Gustave DOUSSAIN, TIXIER-  
VIGNANCOUR.

Union socialiste et républicaine. — René GOUNIN, JONAS.

Démocrate populaire. — DESGRANGES.

Indépendants républicains. — HARCOURT (duc d').

Républicains indépendants et d'action sociale et groupe  
agricole indépendant. — DEVAUD, PÉBELLIER, PITOIS, POLIMANN.

Républicains radicaux et radicaux-socialistes. — DUCOS  
(Hippolyte), MANENT (Gaston), Raymond FÉRIN, Edouard PAS-  
CAUD, LAURENS (Emile), LE BAIL MAURICE-ROBERT, ROMASTIN.

Socialistes. — BÉCHE, L'HÉVÉDER, DEUDON (Maurice), DUPRÉ-  
MARTIN (Léon), GUERRET, ROUMAJON, VAILLANDET, JORDERY,  
LEFÈVRE, Maurice VOIRIN.

Total : 44 membres.

---

Joignez vos efforts à ceux d' « Ar Brezoneg er Skol » !  
Demandez lui conseils, renseignements et documents  
pour votre propagande !

Adressez lui dès aujourd'hui votre cotisation (10 francs  
par an) ou votre contribution : Compte Chèque Postal  
N° 915-81 : M. J. MARZIN, 101, rue du Cherche-Midi, Paris.

---

## LISTE des PRINCIPAUX JOURNAUX et PUBLICATIONS

ayant publié des études et appuyé la campagne  
en faveur de la langue bretonne

### PRESSE BRETONNE.

*L'Ouest-Eclair, Ouest-Journal, Dépêche de Brest, Nouvelliste de Bretagne (Normandie, Anjou et Maine), Nouvelliste du Morbihan, Le Populaire de Nantes, Le Phare de la Loire, Ouest-Républicain, La Bretagne à Paris, Breiz-Atao, Breiz, La Province, Electeur des Côtes-du-Nord, Le Rappel du Morbihan, Union Agricole et Maritime de Quimperlé, Union Agricole et Ouvrière de Carhair, La Gauche, La Bretagne Ouvrière, Dinan-Républicain, Le Courrier du Finistère, Dinard-Côte-d'Emeraude, Le Journal de Lannion, Le Journal de Paimpol, Le Journal de Tréquier, Le Lannionais, Les Nouvelles Guingampaises, Le Petit Breton, Bulletin des Œuvres Bretonnes, L'Union Libérale, Armor, Stur, Le Breton Socialiste, P.A. des Etudiants de Rennes, Bulletin de l'U. R. B., S. A. V., Warzao, An Oaled, Feiz Ha Breiz, Gwalarn, Dihunamb, etc...*

### PRESSE FRANÇAISE ET INTERNATIONALE

*a) Le Jour, L'Humanité, Paris-Soir, L'Intransigeant, L'Echo de Paris, Le Temps, Le Journal, La Jeune République, L'Epoque, Ce Soir, Temps Présent, Le Courrier Royal, La Tribune des Nations, Bulletin d'Information Catholique, L'Action Régionaliste, Peuples et Frontières, Le Fédéraliste, L'Ame Populaire, A nous la Liberté, Occitania (Marseille), Elsass Lothringer Zeitung (Strasbourg), Volkszeitung, Le Bourguignon, La Tribune de l'Yonne, Le Felibre, Le Gai Saber (Toulouse), Le Petit Courrier (Angers), Frei Volk, Le Lion de Flandre, La Petite Gironde, Le Progrès de l'Oise, etc...*

*b) Minorité (Genève), Voix des Peuples (Genève), The Scots Independent (Edimbourg), The Welsh Nationalist (Cardiff), The Irish Press (Dublin), The Observer (Londres), Conquiste (Rome), Frente Unico (Rome), Populo d'Italia (Rome), Corriere Diplomatico (Rome), Nation und Staat (Vienne), Notre Volonté (Sofia), Revue des Etudes Minoritaires (Varsovie), Pragai Magyar Hirlap (Prague), Magyar Nap (Ostrava), Magyar Tras (Tornala), Tatra (Kosice), Grenzboten (Bratislava), Lethatar (Budapest), Magyaorsag (Buda Pest), Magyar Szemle (Buda Pest), Magyar Kisebbség (Lugo), etc...*

## TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
PRÉFACE .....	1
Paroles en guise d'introduction .....	3
Un programme minimum .....	11
Le combat d'Ar Brezoneg er Skol (Yann Fouéré).....	19
Le rapport Desgranges .....	31
Listes et documents (Y. Briand et P. Guérin).....	47
Cartes et graphiques .....	23, 43, 51 53

N. B. — Les cartes et graphiques sont établis sur la base des résultats acquis au 1<sup>er</sup> avril 1938. Les listes font état des résultats acquis au 1<sup>er</sup> mai 1938.

### Recrutez des adhérents à Ar Brezoneg er Skol!

Toutes communications doivent être adressées, 10, rue des Artistes, Paris-14<sup>e</sup> ou 61, rue du Roulage, Vannes.  
Pour les cotisations et versements, utilisez le compte chèque postal Paris n° 915.81, M. J. Marzin, 101, rue du Cherche-Midi.



